

République Islamique de Mauritanie



Ministère de l'Economie et des Finances

Direction Générale des Stratégies et Politiques de Développement

STRATEGIE DE CROISSANCE ACCELEREE ET DE PROSPERITE PARTAGEE (SCAPP) 2016-2030

Rapport de mise en œuvre de la SCAPP pour l'année 2024

**Note Annuelle Sectorielle sur la Mise œuvre du Second
Plan d'actions de la SCAPP 2021-2025.
Chantier 7 : Gouvernance politique, sécurité et
décentralisation**

Avril 2025

Sommaire

ACRONYMES	4
1. RESUME EXECUTIF	6
2. INTRODUCTION	8
3. PRINCIPALES REALISATIONS.....	10
A. Amélioration de la gouvernance politique (Programme Gouvernance efficace des institutions, partis politiques et associations) :	10
B. Renforcement des forces de défense et de sécurité (Programme Gouvernance efficace des Forces de défense et de sécurité).....	11
C. Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale (Programme de pérennisation de la paix en Mauritanie) .	13
D. Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent (Programme de gouvernance efficace de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes).....	14
E. Gestion efficace des migrants et des réfugiés (Programme de gouvernance efficace des mobilités humaines)	15
F. Politique active d'aménagement du territoire (Programme Gouvernance efficace de l'aménagement du Territoire).....	16
G. Effectivité de la décentralisation et du développement local	18
H. Accès à un état civil performant	22
4. NIVEAU D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE	24
A. Indicateur – Objectif de Développement Durable 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	24
B. Indicateur – Objectif de Développement Durable 16.7 : Garantir une gouvernance dynamique, ouverte, participative et représentative à tous les niveaux	26
C. Indicateur : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers précaires ou logements inadéquats (ODD 11.1.1 / 16.6.2)	29
D. Indicateur : Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.....	30
E. Indicateur : Proportion d'habitants vivant dans des villes mettant en œuvre des plans de développement urbains et régionaux intégrant les projections démographiques et les ressources nécessaires.....	31
F. Indicateur : Nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	32
G. Indicateur : Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination	34
H. Indicateur : Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées	35
I. Indicateur : Proportion de la population réfugiée, par pays d'origine	36
J. Indicateur : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur	38
K. Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante.....	40
L. Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale.....	41
M. Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population	42

5.	DEFIS ET CONTRAINTES.....	44
A.	Volet gouvernance politique	44
B.	Volet décentralisation.....	45
6.	PERSPECTIVES	47
C.	En matière de gouvernance politique.....	47
D.	En matière de décentralisation	48
7.	RECOMMANDATIONS	49
8.	ANNEXES	50

ACRONYMES

AEP	Adduction en Eau Potable
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANRPTS	Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres sécurisé
ANSADE	Agence nationale des statistiques et d'analyse démographique et économique
APIM	Agence de Promotion des Investissements en Mauritanie
APS	Etudes d'Avant-Projet Sommaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BCM	Banque Centrale de Mauritanie
BT	Basse Tension
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CDHAHRSC	Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile
CDMT	Cadrage de Dépense à Moyen Terme
CDS	Comités de développement sectoriel (CDS)
CIPD	Conférence Internationale sur la Population et le Développement
CSA	Commissariat a la Sécurité Alimentaire
CSET	Centre Supérieur d'Enseignement Technique
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté
DGCT	Direction Générales des Collectivités Territoriales.
DGFIPCE	Direction générale des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération. Economique
DGSGC	Délégation Générale à la Sécurité Civile et à la Gestion des Crises
DREDD	Délégués Régionaux de l'Environnement et du Développement Durable
EIE	Etudes d'Impact Environnemental
ENE-SI	Enquête Nationale sur l'Emploi et le Secteur Informel
ENVA	Ecole Nationale de Vulgarisation Agricole
EPAJ	Enquête de Perception Auprès de la Jeunesse
EPCV	Enquête permanente des conditions de vie
ERAM	Enquête de Reference sur l'Analphabétisme en Mauritanie
ETER	Etablissement des Travaux d'Entretien Routier
ETR-ML.	Etablissement d'Exécution de Travaux Réalisés en Matériaux Locaux
FAO	Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIE	Fonds d'intervention pour l'Environnement
FMI	Fonds Monétaire International
FOSA	Formation Sanitaire
FPR	Fiches-projets
FTP	Formation Technique et Professionnelle
GES	Gaz à effet de Serre
GIEC	Groupe International des Experts sur le Climat
GIZ	Agence Allemande de Coopération Internationale pour le Développement (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
HAPA	Haute Autorité de la presse et de l'audiovisuel
HCR	Agence des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de Développement Humain
IMROP	Institut Mauritanien de Recherche Océanique et des Pêches
IPGEI	Institut de Préparation aux Grandes Ecoles d'Ingénieurs
ISCAE	Institut Supérieur de Comptabilité et de l'Administration des Entreprises
ISSM	Institut Supérieur des Sciences de la Mer
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
LNOB	Leave No One Behind

LNTP	Laboratoire National des Travaux Publics
LOLF	Loi Organique relative aux Lois de Finance
MAECME	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAEPSP	Ministère des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MAIEO	Ministère des Affaires islamiques et de l'Enseignement Originel
MAS	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MASEF	Ministère des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille
MCIAT	Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme
MCJ	Ministère de la Communication, de la Jeunesse, des Sports et des Relations avec le Parlement
MCT	Ministère du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme
MD	Ministère de la défense
MDJ	Ministère de la Justice
MDS	Ministère de la Santé
ME	Ministère de l'Elevage
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle
MENRSE	Ministère de l'Education Nationale et de la Réforme du Système Educatif
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MET	Ministère de l'Equipement et des Transports
MFI	Ministère des finances
MFP	Ministère de la Fonction Publique et du Travail
MHA	Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement
MHUAT	Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire.
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples
MIDEC	Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
MME	Ministère du Pétrole, des Mines et de l'Energie
MPEM	Ministère du Pétrole, de l'Energie, et des Mines
MPM	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
MPS	Ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs Productifs
MRO	Ancienne Ouguiya (Unité monétaire)
MRU	Nouvelle Ouguiya (Unité monétaire)
MT	Moyenne Tension
MTN	Ministère de la Transition numérique, de l'Innovation et de la Modernisation de l'Administration
MW	MegaWatt
NCN	Nomenclature des branches et produits au sens de la comptabilité nationale
NNI	Numéro National d'Identification
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODD	Objectifs de développement Durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMLCC	Observatoire Mauritanien de Lutte contre la Corruption
OMRG	Office Mauritanien de Recherches Géologiques
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONM	Office National de la Météorologie
ONSER	Office National mauritanien des Services de l'Eau
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations-Unies pour le Développement Industriel
OSC	Organisations de la Société Civile
PA2 SCAPP	Second Plan d'action de la SCAPP
PANPA	Port autonome de Nouakchott dit « Port de l'amitié »
PBP	Part du bailleur de fond public
PDR	Programme de Développement Régional
PNDSE	Programme National de Développement du Secteur de l'Education
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat Public Privé

ProPEP	Programme Prioritaire Elargi du Président
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SCAPP	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
SDSR	Stratégie de Développement du Secteur Rural
SI	Système Informatique
SIE	Système d'Information sur l'Environnement
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma Nationale de l'Aménagement du Territoire
SNDDL	Stratégie nationale de la décentralisation et du développement local
SNE	Stratégie Nationale pour l'Emploi
SNIF	Stratégie Nationale d'Inclusion Financière
SNJ	Stratégie Nationale de la Jeunesse
NSA	Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire
SONADER	Société Nationale pour le Développement Rural
SRAT	Schéma Régionale de l'Aménagement du Territoire
STP	Société de Transport Public
SWOT	Strenghts, Weaknesses, Opportunities, Threats
TAAZOUR	Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion
THT	Très Haute Tension
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TV	Télévision
UBT	Unité de Bétail Tropical
UE	Union Européenne
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
WACA	Programme de gestion des zones côtières de l'Afrique de l'Ouest

1. RESUME EXECUTIF

Le présent rapport d'évaluation porte sur la mise en œuvre du **chantier 7 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP)**, consacré à la gouvernance politique, à la consolidation de la sécurité et à la promotion de la décentralisation. Il couvre les résultats obtenus, les principales contraintes rencontrées ainsi que les perspectives et recommandations formulées.

A. Enjeux stratégiques du chantier

Le chantier 7 repose sur trois priorités complémentaires :

- **Renforcement de la gouvernance politique** : des actions ont été engagées pour améliorer la transparence institutionnelle, moderniser l'administration publique, renforcer le cadre législatif et promouvoir la participation citoyenne.
- **Consolidation de la sécurité** : les efforts ont porté sur la lutte contre l'extrémisme violent, la criminalité transfrontalière, ainsi que sur le renforcement des dispositifs de prévention et de coopération sécuritaire, notamment dans les zones frontalières.
- **Promotion de la décentralisation** : plusieurs réformes ont été appuyées, notamment l'opérationnalisation du Haut Conseil de la Décentralisation, l'accroissement des ressources allouées aux collectivités territoriales et le renforcement de la planification territoriale et budgétaire locale.

B. Résultats obtenus

- Mise en œuvre de projets structurants dans les domaines de la gouvernance territoriale, de la réforme administrative et de la sécurité publique ;

- Amélioration de la coordination entre acteurs nationaux et collectivités locales dans la conception et la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Contribution significative à la stabilité nationale, au renforcement des institutions et à la cohésion sociale.

C. Contraintes majeures identifiées

- Coordination interinstitutionnelle et intersectorielle perfectible, limitant la synergie des interventions ;
- Ressources humaines et financières insuffisamment consolidées au niveau local pour appuyer efficacement les collectivités ;
- Retards dans l'adoption de textes juridiques essentiels à la mise en œuvre des réformes, en particulier dans les domaines de la décentralisation, de l'état civil et de la gouvernance migratoire.

D. Perspectives de renforcement

- Élaboration d'un programme intégré pour fédérer les interventions autour de la gouvernance territoriale ;
- Modernisation de l'état civil et des mécanismes de planification urbaine et régionale ;
- Renforcement des capacités des acteurs locaux et des dispositifs de pilotage stratégique.

E. Recommandations prioritaires

- Révision du plan d'action du chantier 7 afin d'adapter les interventions au nouveau contexte ;
- Redynamisation des instances de coordination, notamment le Haut Conseil de la Décentralisation ;
- Adoption et mise en œuvre des réformes juridiques en attente (collectivités territoriales, statut des agents, loi sur l'asile) ;
- Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des structures déconcentrées ;
- Mise en place d'un cadre budgétaire consolidé et d'un système de suivi-évaluation harmonisé.

2. INTRODUCTION

a. Contexte général:

Le présent rapport constitue la note annuelle sectorielle relative au chantier stratégique 7 : gouvernance politique, sécurité et décentralisation, dans le cadre du suivi du deuxième plan d'actions de la SCAPP 2021-2025, pour l'année 2024. Il couvre l'état de mise en œuvre des actions entreprises entre 2021 et 2024, y compris celles dont la finalisation est attendue en 2025. Ce chantier s'inscrit dans le levier 3 de la SCAPP, à travers les deux axes suivants :

- Gouvernance politique, cohésion sociale, paix et sécurité
- Développement local et décentralisation

La SCAPP accorde une place prioritaire à l'enracinement de la démocratie, à la consolidation de la paix et à la promotion de l'État de droit. L'ancrage d'une culture démocratique, fondée sur le respect des principes universels, constitue un objectif stratégique à atteindre à l'horizon 2030. Il s'agit de promouvoir une gouvernance inclusive et efficace, caractérisée par :

- un consensus politique basé sur l'alternance pacifique et les valeurs démocratiques ;
- un État neutre, garant de la sécurité, de l'égalité d'accès à une justice indépendante et du respect des libertés fondamentales ;
- une société civile dynamique et une presse libre jouant un rôle actif dans le contrôle citoyen de l'action publique ;
- le renforcement du processus de décentralisation et de déconcentration, en vue d'un accès équitable aux services publics de base.

b. Objectifs :

Le chantier 7 porte sur la gouvernance politique, la sécurité et la décentralisation, des domaines à la fois stratégiques et transversaux, qui jouent un rôle déterminant dans la stabilité et le développement du pays. Cependant, la mise en œuvre des actions dans ces secteurs demeure entravée par des contraintes communes, notamment le manque de coordination intersectorielle et la faiblesse des ressources humaines et financières allouées.

Ces thématiques s'articulent autour de huit axes prioritaires :

- 1) le renforcement de la gouvernance politique,
- 2) le développement des capacités des forces de défense et de sécurité,
- 3) la consolidation durable de la paix et de la cohésion sociale,
- 4) la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes,
- 5) la gestion des migrations et des populations réfugiées,
- 6) l'aménagement équilibré du territoire,
- 7) la promotion de la décentralisation et
- 8) la modernisation du système de l'état civil.

c. Contenu de la NASMO :

Ce rapport vise à analyser les réalisations accomplies, les contraintes rencontrées et les perspectives d'amélioration, sur la base des données recueillies auprès des départements sectoriels et des partenaires. L'analyse repose sur les outils de suivi fournis par la direction générale des stratégies et politiques de développement, actualisés par les consultants. Elle prend en compte les plans d'actions sectoriels, les bilans d'exécution des projets, ainsi que les éléments de suivi disponibles.

L'exercice d'évaluation a cependant été limité par des contraintes récurrentes : difficultés d'accès aux données, insuffisance des dispositifs de planification et de reporting dans plusieurs structures concernées, faible disponibilité d'indicateurs chiffrés, et absence d'informations sur l'exécution financière.

Malgré ces limites, le rapport met en lumière des efforts tangibles dans les domaines de la gouvernance, de la sécurité et de la décentralisation. Il identifie également des défis persistants liés à la coordination interinstitutionnelle, à la mobilisation des ressources, et à l'appropriation encore partielle de la SCAPP par les acteurs concernés.

Le rapport est structuré autour des principales interventions dans les domaines susmentionnés. Pour chaque volet, il présente les objectifs poursuivis, les réalisations enregistrées, les sources de financement mobilisées et les perspectives identifiées, en formulant des recommandations pour renforcer l'impact et la durabilité des actions entreprises.

3. PRINCIPALES REALISATIONS

La Mauritanie mène une transformation ambitieuse de ses politiques publiques pour renforcer la gouvernance, la sécurité et le développement durable. Cette partie synthétise huit programmes clés mis en œuvre en 2024, couvrant des domaines tels que la modernisation des institutions, la lutte contre l'extrémisme, la gestion des migrations et l'amélioration des services publics.

À travers des réformes structurelles, des investissements et des innovations technologiques, ces initiatives visent à construire une société plus inclusive et résiliente. Les résultats concrets, les partenariats internationaux et les perspectives pour 2025 illustrent une approche globale, alignée sur la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP).

Cette partie met en lumière les efforts déployés pour consolider l'État de droit, optimiser les services publics et répondre aux besoins des citoyens, tout en préparant un avenir durable pour le pays. Elle regroupe un ensemble d'interventions transversales développées ci-dessous, visant à renforcer les institutions démocratiques, consolider la paix et la cohésion sociale, moderniser les mécanismes de sécurité, améliorer la gestion des territoires et des populations, et rapprocher les services de l'État des citoyens à travers la décentralisation.

A. Amélioration de la gouvernance politique (Programme Gouvernance efficace des institutions, partis politiques et associations) :

Programme : Gouvernance efficace des institutions, partis politiques et associations

L'amélioration de la gouvernance politique constitue un axe central du programme, articulé autour de plusieurs composantes :

a. Renforcement du cadre juridique et du dialogue politique

Des actions importantes ont été entreprises pour consolider le cadre institutionnel et favoriser un dialogue politique constructif :

- Élaboration d'un nouveau projet de loi sur les partis politiques, conformément aux recommandations issues des consultations nationales, visant à garantir davantage de transparence et de régulation dans leur fonctionnement ;
- Révision du cadre juridique électoral, fondée sur les leçons tirées du processus électoral de 2023, en vue d'en améliorer la crédibilité, l'inclusivité et la transparence ;
- Préparation d'un dialogue politique national axé sur la réforme du cadre juridique régissant les partis politiques.

b. Consultations nationales et participation politique

Afin de renforcer la participation citoyenne et politique, des journées de concertation ont été organisées du 9 au 15 mars 2024. Ces rencontres ont réuni les partis politiques (reconnus, dissous ou en voie de légalisation), les syndicats, ainsi que les représentants de la société civile. Le suivi des recommandations issues de ces concertations vise à promouvoir une gouvernance plus inclusive et participative.

c. Modernisation de l'administration politique

Des efforts ont été déployés pour moderniser la gestion administrative des partis politiques et des associations :

- Numérisation des procédures d'enregistrement et de suivi des entités politiques et associatives ;
- Création de bases de données centralisées et interconnectées, afin de garantir une meilleure traçabilité, d'éviter les doublons et de renforcer les mécanismes de contrôle ;
- Renforcement des capacités des agents chargés de la gestion politique et administrative, à travers des formations ciblées.

d. Régulation des associations et de la société civile

Dans le cadre de l'application de la loi n°2021-004, plusieurs mesures ont été prises pour simplifier et accélérer le traitement des dossiers des ONG :

- Simplification des procédures de déclaration ;
- Recrutement de personnel technique supplémentaire pour accélérer l'instruction des demandes ;
- Mise en place de mécanismes de contrôle rigoureux, incluant la vérification de la publication au Journal Officiel et le rejet des dénominations inappropriées ou contraires à l'intérêt général.

Résultats enregistrés à fin 2024 :

- 7 531 ONG autorisées,
- 19 entités reconnues,
- 7 réseaux enregistrés.

e. Encadrement des entreprises de sécurité privée

Des réformes réglementaires ont été engagées pour renforcer le contrôle et l'encadrement des entreprises de sécurité privée :

- Révision des textes en vigueur pour les adapter aux évolutions du marché ;
- Renforcement des dispositifs de contrôle technique et de conformité opérationnelle, en particulier pour les entreprises chargées du transport de fonds et de la protection rapprochée.

f. Coordination institutionnelle et coopération

Enfin, des actions de coopération ont été intensifiées, notamment avec la Commission des droits de l'homme, pour harmoniser les procédures liées à l'encadrement des associations et mettre en œuvre des projets de gouvernance démocratique renforcée.

B. Renforcement des forces de défense et de sécurité (Programme Gouvernance efficace des Forces de défense et de sécurité)

Programme : Gouvernance efficace des forces de défense et de sécurité

Le renforcement des capacités opérationnelles, logistiques et institutionnelles des forces de défense et de sécurité constitue une priorité stratégique pour faire face aux défis sécuritaires actuels. Plusieurs actions majeures ont été entreprises en 2024 dans le cadre de ce programme, articulées autour des axes suivants :

a. Modernisation des équipements et des infrastructures

Des efforts substantiels ont été consentis pour moderniser les moyens logistiques et opérationnels :

- Acquisition d'armes légères et collectives, de munitions et de 88 véhicules (dont 58 véhicules tout-terrain et 30 véhicules spécifiques pour la police) ;
- Réhabilitation de 49 véhicules et construction de trois dépôts logistiques destinés aux armes, munitions et équipements de maintien de l'ordre ;
- Réhabilitation de plusieurs commissariats à Nouakchott (Arafat, Sebkha, El Mina, Riyad, Teyaret) et dans d'autres moughataas ;
- Construction d'infrastructures militaires et de sécurité, incluant casernes, dortoirs, centres de formation, salles de commandement et unités spécialisées dans des localités comme Azouirat, Adrar ou Teyragh Zeina ;
- Renforcement des structures de santé militaire, avec la création ou l'extension de centres de soins (ex. centre de santé du Tarhil) et d'infrastructures médicales de garnison ;

- Équipement des forces en technologies de surveillance avancées (drones, caméras, capteurs et systèmes de communication sécurisée).

b. Formation et renforcement des capacités

Le programme a également mis l'accent sur le développement des compétences à travers :

- La formation de 1 081 agents en 2024, incluant 17 officiers formés au niveau national, 950 agents à l'École de la Garde de Rosso, et 35 dans des institutions militaires à l'étranger ;
- Des formations techniques spécialisées, notamment en fibre optique (37 agents) et en maintenance de systèmes de vidéosurveillance (20 agents) ;
- La mise en place d'unités spécialisées dans le maintien de l'ordre et la sécurité carcérale ;
- L'organisation d'ateliers de formation thématiques, notamment sur la lutte contre le terrorisme et la gestion des situations de crise.

c. Numérisation et développement des systèmes d'information

La digitalisation des processus de gestion interne a connu des avancées notables :

- Informatisation de la gestion de la paie via la plateforme Oracle, ainsi que des fonctions RH et de la gestion du courrier ;
- Création d'un fichier centralisé du personnel de sécurité ;
- Déploiement de systèmes de surveillance électronique dans les établissements pénitentiaires de Nouadhibou, Aleg et Inbeika ;
- Interconnexion des structures sécuritaires par fibre optique pour améliorer la communication et la réactivité opérationnelle.

d. Sécurisation des frontières et gestion des migrations

Dans un contexte régional marqué par des flux migratoires importants, plusieurs actions ont été menées :

- Activation et équipement de 88 points de contrôle frontaliers avec scanners et dispositifs biométriques ;
- Signature d'accords de coopération avec l'Union européenne (500 M€) et avec l'Espagne dans le cadre de la migration circulaire ;
- Lancement de la stratégie nationale de gestion des migrations 2024–2028.

e. Sécurité civile et gestion des crises

Des mesures ont été prises pour renforcer les capacités de réponse en cas de catastrophes :

- Acquisition de 7 véhicules de commandement, 12 ambulances et 3 camions d'intervention incendie en milieu rural ;
- Construction ou réhabilitation d'infrastructures de sécurité civile : direction régionale à Adrar, centre de secours à Atar, dépôt de carburant à Ksar, caserne spécialisée à Teveragh Zeina, et extension du centre de santé à Tarhil ;
- Prévisions pour 2025 : création d'une école nationale de sécurité civile et déploiement de technologies de surveillance avancées (drones, satellites, systèmes de détection de risques).

f. Transparence, gouvernance et coopération

Le programme met également l'accent sur l'amélioration de la gouvernance du secteur sécurité et défense :

- Rationalisation des procédures internes à travers des audits et le déploiement de solutions numériques de gestion ;

- Renforcement de la coopération avec les partenaires techniques et financiers, notamment l'Union européenne et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;

Mise en œuvre d'outils de pilotage pour une meilleure efficacité administrative et opérationnelle.

C. Pérennisation de la paix et de la cohésion sociale (Programme de pérennisation de la paix en Mauritanie)

Programme : Pérennisation de la paix en Mauritanie

La consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale constituent des priorités fondamentales pour garantir la stabilité durable du pays. En 2024, plusieurs actions ont été entreprises dans ce cadre, à travers des interventions réparties selon cinq axes principaux :

a. Prévention des conflits et maintien de la paix

Afin de renforcer la capacité nationale de prévention et de réponse face aux menaces sécuritaires :

- Deux compagnies de combat et quatre unités spécialisées en maintien de l'ordre ont été créées ;
- Une unité d'intervention en milieu carcéral a été formée, renforçant la sécurité dans les établissements pénitentiaires ;
- Des forums civilo-militaires ont été organisés autour de la réponse à la menace terroriste, intégrant une approche sensible au genre au sein des unités de la Garde nationale.

b. Renforcement de la présence de l'État et sécurisation du territoire

Pour consolider le maillage sécuritaire du territoire national :

- Des infrastructures stratégiques ont été construites ou rénovées, incluant des casernes, logements et postes de commandement dans des zones prioritaires telles qu'Azouirat, Nouadhibou et Rosso ;
- Un centre opérationnel a été mis en place pour assurer la gestion centralisée de l'information sécuritaire et la coordination des interventions ;
- L'équipement des forces de sécurité a été modernisé, avec l'acquisition de véhicules, de matériels de communication, de dispositifs de surveillance et d'équipements divers.

c. Promotion de la cohésion sociale

Des actions ciblées ont été conduites pour renforcer le tissu social et favoriser le vivre-ensemble :

- Des visites de terrain ont été effectuées dans les zones frontalières avec le Mali pour évaluer la situation des réfugiés et des communautés hôtes ;
- Ces missions ont permis l'élaboration d'un plan d'action multi-acteurs, en coordination avec les autorités locales et les partenaires techniques ;
- Des partenariats ont été développés pour la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les migrations et la création de centres d'accueil pour migrants.

d. Réponse d'urgence et gestion des risques

Les capacités d'intervention en cas de crise ont été renforcées par :

- Un appui direct aux autorités locales dans la gestion des urgences liées aux intempéries, aux incendies et à la rentrée scolaire ;
- Une participation active à la préparation des campagnes agricoles, notamment à travers l'entretien préventif des pistes coupe-feu.

e. Perspectives 2025

En prévision de l'année 2025, plusieurs actions structurantes sont planifiées :

- La création d'une école nationale de sécurité civile, visant à professionnaliser les interventions d'urgence sur l'ensemble du territoire ;

L'adoption de technologies avancées, telles que les drones et les satellites, pour la surveillance des risques et la prévention des crises.

D. Protection des jeunes contre la radicalisation et l'extrémisme violent (Programme de gouvernance efficace de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes)

Programme : Gouvernance efficace de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent chez les jeunes

Face à la vulnérabilité accrue des jeunes à l'extrémisme violent, notamment dans les zones à risques, le programme national de prévention met en œuvre une approche intégrée combinant éducation, inclusion socio-économique, gouvernance participative, sécurité communautaire et coopération régionale.

a. Sensibilisation et éducation à la citoyenneté

Le renforcement de l'éducation civique est une priorité pour prévenir les comportements à risque :

- Mise en œuvre de programmes éducatifs ciblant les jeunes de 15 à 24 ans, qui représentent 35 % de la population (source : ONS) ;
- Intégration de modules sur la citoyenneté, la tolérance et la paix dans 120 établissements scolaires à travers le projet « Écoles Résilientes » (UNESCO, 2023) ;
- Formation prévue de 500 éducateurs à la prévention de la radicalisation d'ici 2025 (Ministère de l'Éducation) ;
- Constats : selon l'EPCV (2019–2020), 25 % des jeunes associent la radicalisation au chômage ou à l'exclusion sociale. Par ailleurs, seuls 30 % des éducateurs sont actuellement formés sur ces enjeux (Ministère de l'Éducation, 2023).

b. Insertion socio-économique et engagement civique

La marginalisation économique et l'absence d'espaces d'expression favorisent le repli et le rejet :

- Organisation de forums annuels rassemblant 10 000 jeunes pour promouvoir l'engagement local et la participation citoyenne (Banque mondiale) ;
- Programme de création de 20 centres de jeunesse dans les zones vulnérables d'ici 2025 (ANSADE) ;
- Lancement du Fonds Tahfiz, doté de 1,5 milliard MRU pour encourager l'entrepreneuriat et l'autonomisation des jeunes (Ministère de la Jeunesse, 2022) ;
- Constats : 65 % des jeunes se déclarent civiquement désengagés et 45 % des jeunes urbains n'ont pas accès à des espaces récréatifs.

c. Renforcement de la gouvernance et des partenariats

La gouvernance du secteur jeunesse reste marquée par l'insuffisante implication des acteurs de terrain :

- Adoption prévue, en 2024, d'une politique nationale de prévention de la radicalisation, alignée sur les objectifs de la SCAPP ;
- Création de conseils consultatifs de jeunes dans 10 communes pilotes d'ici 2025 ;
- Développement de 10 partenariats avec des ONG locales ciblant 5 000 jeunes en situation de vulnérabilité ;

- Constat : moins de 15 % des initiatives nationales impliquent les ONG locales, bien que 70 % des pays MENA disposent d'ores et déjà d'une stratégie nationale (UNODC).

d. Sécurité communautaire et cybersécurité

L'aspect sécuritaire du programme repose sur une approche fondée sur les droits humains et la prévention des discours violents :

- Formation de 1 500 agents de sécurité à la prévention de la radicalisation et aux droits humains (objectif 2024 – CNLCT) ;
- Mise en place d'une cellule de veille digitale pour détecter et contrer la propagande extrémiste sur les réseaux sociaux (Stratégie Cybersécurité 2022) ;
- Élaboration d'un cadre d'évaluation doté d'indicateurs mesurant l'impact des actions de prévention ;
- Constat : 75 % des jeunes expriment une défiance vis-à-vis des forces de sécurité, et seuls 15 % des programmes font l'objet d'un suivi structuré (MEDD, 2022).

e. Coopération régionale et internationale

La réponse nationale s'inscrit dans une dynamique régionale et multilatérale de lutte contre l'extrémisme :

- Mise en œuvre du Programme Sahel-UNESCO (2021–2025), axé sur l'éducation à la paix et à la tolérance ;
- Déploiement de l'Initiative "Frontières Sécurisées", en partenariat avec le G5 Sahel et avec un appui financier de l'Union européenne.

E. Gestion efficace des migrants et des réfugiés (Programme de gouvernance efficace des mobilités humaines)

Programme : Gouvernance efficace des mobilités humaines

Face à l'évolution des dynamiques migratoires dans la région et à la pression croissante sur les zones frontalières, la Mauritanie a engagé en 2024 un ensemble d'actions pour structurer, sécuriser et humaniser sa politique migratoire, en s'appuyant sur une approche multisectorielle et partenariale. Les interventions menées s'articulent autour de six axes majeurs :

a. Renforcement du cadre juridique et institutionnel

Des avancées significatives ont été enregistrées sur le plan normatif :

- Adoption officielle, le 27 mars 2024, de la stratégie nationale de gestion des migrations 2024–2028 ;
- Élaboration d'un plan d'action multisectoriel, en coordination avec les ministères concernés, pour traduire cette stratégie en interventions concrètes ;
- Préparation d'un nouveau Code des migrations, dont l'adoption est prévue en 2025 ;
- Mise en place d'une commission interministérielle chargée du suivi et de la coordination des politiques migratoires.

b. Coopération internationale et mobilisation des financements

Le renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale a permis de consolider les ressources et les partenariats :

- Signature d'un accord global avec l'Union européenne pour un montant de 500 millions d'euros, dont 210 millions spécifiquement dédiés à la gestion des flux migratoires ;
- Lancement de deux projets pilotes cofinancés par l'Union européenne et l'OIM, à hauteur de 1 million d'euros chacun ;
- Partenariat avec l'Espagne dans le cadre de la migration circulaire, avec l'envoi de 50 travailleurs agricoles ;

- Signature d'une déclaration d'intention avec le ministère espagnol de l'Intérieur portant sur la lutte contre la criminalité transfrontalière.

c. Sécurisation et modernisation des frontières

Dans un contexte de pression accrue sur les frontières, la sécurisation et la modernisation des points d'entrée ont été renforcées :

- Activation et équipement de 88 postes frontaliers avec des dispositifs biométriques, scanners et systèmes de vidéosurveillance ;
- Expérimentation d'un modèle d'autorité autonome de gestion des frontières, notamment au niveau du poste-frontière Algérie–Mauritanie ;
- Signature d'accords bilatéraux avec les pays voisins pour la délimitation et la régulation des frontières.

d. Gestion opérationnelle et protection des migrants et réfugiés

Des dispositifs ont été mis en place pour assurer la protection et l'accueil des personnes en situation de vulnérabilité :

- Création de centres d'accueil pour migrants en situation irrégulière ;
- Déploiement d'un système d'identification biométrique pour les demandeurs d'asile ;
- Réalisation de visites de terrain dans les zones frontalières, notamment avec le Mali, pour évaluer les besoins et coordonner les réponses ;
- Mise en place de comités de gestion de proximité (régionaux, départementaux et villageois) pour renforcer la gouvernance locale des mobilités.

e. Intégration socio-économique et soutien aux communautés d'accueil

La stratégie nationale intègre également l'aspect développement, afin d'éviter les tensions communautaires :

- Mise en œuvre de programmes de formation professionnelle pour migrants et réfugiés ;
- Facilitation de l'accès aux services de base (santé, éducation) pour les communautés hôtes ;
- Déploiement de projets de développement local dans les zones à forte pression migratoire, en collaboration avec les collectivités territoriales.

f. Lutte contre la migration irrégulière

La lutte contre les réseaux de migration clandestine s'est renforcée à travers plusieurs actions complémentaires :

- Intensification des patrouilles frontalières et coordination accrue avec les pays de transit ;
- Lancement de campagnes de sensibilisation à destination des jeunes sur les risques liés à la migration irrégulière ;
- Déploiement d'un système de suivi en temps réel des flux migratoires pour appuyer la prise de décision stratégique.

F. Politique active d'aménagement du territoire (Programme Gouvernance efficace de l'aménagement du Territoire)

1. Programme : Gouvernance efficace de l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue un levier fondamental de cohésion territoriale, de résilience urbaine et de développement équilibré. En 2024, plusieurs actions structurantes ont été engagées pour renforcer la planification, moderniser les infrastructures, promouvoir un développement régional intégré et accompagner la transition écologique des villes.

a. Renforcement des outils de planification urbaine

Des efforts notables ont été consentis pour moderniser la planification territoriale et renforcer la gouvernance urbaine :

- Mise en œuvre progressive du Schéma Directeur d'Aménagement Urbain (SDAU) dans les principales agglomérations (source : Ministère de l'Habitat, 2023) ;
- Dématérialisation des procédures foncières via la plateforme numérique "Tatwir Al-Aqar", avec l'appui de la Banque Mondiale (2022) ;
- Élaboration de Plans Climat Urbains dans cinq villes côtières vulnérables, dans le cadre du Programme d'Adaptation du PNUD (2023).

b. Développement des pôles régionaux et gestion durable des ressources

Le développement équilibré du territoire repose sur l'émergence de pôles économiques régionaux et la gestion durable des écosystèmes :

- Lancement de trois pôles économiques intégrés à Nouadhibou, Rosso et Kiffa, incluant des zones industrielles (SCAPP 2021–2025) ;
- Mise en œuvre du projet "Oasis Résilientes" dans l'Adrar, en partenariat avec la FAO (2023) ;
- Déploiement d'un système de surveillance satellitaire des nappes phréatiques sous la supervision de l'ANASE (2024).

c. Diagnostic et adaptation urbaine

Les risques environnementaux et l'urbanisation informelle font l'objet de diagnostics approfondis :

- Réalisation d'une étude des vulnérabilités climatiques à Nouakchott (risques d'inondation, érosion côtière), avec l'appui de la BAD (2022) ;
- Cartographie participative des quartiers informels, ayant permis le recensement de 15 000 ménages (ONU-Habitat, 2023).

d. Infrastructures publiques durables

L'État a poursuivi ses efforts pour promouvoir des infrastructures accessibles, durables et adaptées aux besoins locaux :

- Construction de 50 écoles et 10 centres de santé en matériaux locaux (terre stabilisée) dans plusieurs régions (Ministère de l'Équipement, 2023) ;
- Déploiement du programme "Villes Vertes", comprenant la création de 100 km de pistes cyclables à Nouakchott (coopération UE, 2024) et la plantation de 50 000 arbres dans les espaces urbains (initiative présidentielle, 2023).

e. Modernisation des transports et interconnexion territoriale

Pour améliorer la connectivité et les performances logistiques :

- Extension du port de Nouakchott avec un objectif d'augmentation de 30 % de sa capacité (China Harbour Engineering, 2025) ;
- Réhabilitation et bitumage de 1 200 km de routes, incluant la route nationale RN3 (Nouakchott–Néma), avec financement de la BAD (2023) ;
- Lancement du pont Rosso–Saint-Louis, projet cofinancé par la Mauritanie et le Sénégal, en partenariat avec OCP (2024).

f. Plan National d'Aménagement du Territoire (PNAT)

Le processus de planification nationale est consolidé par des outils modernes et une gouvernance territoriale renforcée :

- Mise en place d'une base de données géospatiale unifiée (Système d'Information Géographique national) par l'ANCT (2023) ;

- Zonage écologique du territoire avec 30 % des superficies classées en zones protégées (MEDD, 2024) ;
- Renforcement de la décentralisation via la délégation de la gestion de l'aménagement aux communes, conformément à la loi de 2022.

G. Effectivité de la décentralisation et du développement local

G-1. Programme Gouvernance efficace de la décentralisation et développement local)

L'approfondissement de la décentralisation et la promotion d'un développement local inclusif et durable figurent parmi les priorités du second plan d'actions de la SCAPP. En 2024, des avancées significatives ont été enregistrées dans huit axes structurants visant à renforcer les capacités des collectivités, améliorer leur autonomie financière, moderniser leur gouvernance et renforcer leur résilience.

a. Renforcement des capacités des acteurs locaux

Des dispositifs de renforcement des compétences ont été mis en place pour professionnaliser les gestionnaires locaux :

- Organisation d'ateliers de formation à l'intention des secrétaires généraux, responsables administratifs et financiers des communes, ainsi que des délégués régionaux à la décentralisation ;
- Mise en œuvre d'un programme de formation continue pour les autorités administratives (gouverneurs, walis, chefs de centres administratifs) afin d'améliorer leur efficacité dans la conduite des missions de l'État au niveau local.

b. Amélioration du cadre juridique et institutionnel

L'amélioration du cadre normatif de la décentralisation a connu une dynamique importante :

- Finalisation du projet de loi portant Code des collectivités territoriales ;
- Adoption du décret définissant les missions générales de la police municipale ;
- Révision des textes encadrant l'organisation de l'administration territoriale pour accompagner les évolutions en cours ;
- Création d'une structure administrative autonome dédiée à la gestion des postes frontaliers, avec une expérimentation en cours au niveau de la frontière avec l'Algérie.

c. Augmentation des ressources financières des collectivités locales

Afin de garantir une plus grande autonomie financière aux communes :

- Hausse des dotations du Fonds Régional de Développement (FRD), atteignant 440 millions MRU en 2024 (contre 400 millions en 2023) ;
- Objectif d'allouer 10 % du budget national aux communes d'ici 2025 ;
- Allocation de 260 millions MRU au profit de 228 communes dans le cadre d'un programme national de gestion des déchets solides.

d. Développement des infrastructures locales

Des projets structurants ont été réalisés pour améliorer l'accès aux services de base dans les collectivités :

- Réhabilitation d'écoles, de points de santé et d'ouvrages hydrauliques dans plusieurs communes ;
- Construction de centres de traitement des déchets à Rosso et Kiffa ;

- Élaboration de plans communaux de développement pour huit communes situées le long du corridor Nouadhibou–Zouérate, en partenariat avec la Fondation SNIM.

e. Promotion de la transparence et de la gouvernance locale

Pour améliorer la redevabilité et la gestion locale :

- Numérisation des procédures administratives, notamment à travers le système "Houati" pour l'identification biométrique des citoyens ;
- Mise en place de mécanismes d'évaluation des performances des collectivités territoriales ;
- Tenue du 8^e Congrès national des maires, présidé par le Chef de l'État, ayant permis de formuler des recommandations sur les avantages institutionnels et financiers des élus ;
- Organisation de concertations avec les partis politiques et la société civile autour des réformes de la décentralisation.

f. Gestion des frontières et mobilité humaine

Les actions de décentralisation ont également inclus un volet de gouvernance des zones frontalières :

- Réhabilitation et équipement des postes frontaliers officiels ;
- Création d'un laboratoire national de cartographie administrative pour renforcer la gestion territoriale des frontières ;
- Mise en œuvre de la stratégie nationale de gestion des migrations 2024–2028, avec des financements de l'Union européenne, dont un projet de 1 million d'euros dédié à la gestion des migrants.

g. Gestion des risques et des urgences

La résilience locale a été renforcée par la mise en place d'outils de réponse rapide :

- Création de centres d'intervention et de secours dans des régions à risque, notamment l'Adrar et le Tiris Zemmour ;
- Acquisition d'équipements modernes (drones, caméras, outils d'alerte) pour la surveillance des catastrophes naturelles ;
- Promotion du volontariat communautaire, avec des formations pour appuyer les capacités locales en matière de protection civile.

h. Coopération internationale

Des partenariats ont été mobilisés pour appuyer les projets de décentralisation et de développement local :

- Signature d'un accord de 500 millions d'euros avec l'Union européenne, couvrant les domaines de la migration, de l'énergie et de l'hydrogène vert ;
- Collaboration renforcée avec l'Espagne pour encadrer la migration circulaire, ayant permis l'envoi de 50 travailleurs agricoles dans le cadre de projets bilatéraux.

G-2. Programme DECLIC

Le programme DECLIC constitue un levier opérationnel majeur pour la réduction des inégalités territoriales, le renforcement de la résilience des communautés vulnérables, et la consolidation de la cohésion sociale. Ses interventions s'articulent autour de cinq axes stratégiques, avec des résultats concrets et chiffrés sur l'ensemble du territoire.

a. Renforcement de l'accès aux services de base

À travers le Programme CHEYLA, DECLIC a permis une amélioration significative de l'accès des populations aux services sociaux essentiels :

- 215 000 ménages ont bénéficié d'un meilleur accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à l'énergie ;
- Cet appui a eu un impact direct sur les conditions de vie des communautés vulnérables, en particulier dans les zones rurales et périurbaines.

b. Inclusion économique et autonomisation

Le programme ALBARKA, axé sur le microfinancement et l'appui aux petits producteurs, a permis :

- Le soutien de 70 705 ménages à travers des programmes de crédits adaptés et de renforcement des capacités entrepreneuriales ;
- Une focalisation sur les filières agropastorales, avec pour objectif de stimuler la productivité locale et d'augmenter les revenus des ménages bénéficiaires.

c. Amélioration de l'habitat et du logement social

Par le biais du Programme DARI, le programme a contribué à une meilleure structuration de l'habitat pour les groupes vulnérables :

- 5 513 coopératives féminines ont été accompagnées entre 2015 et 2022, favorisant la participation des femmes à la gouvernance locale et au logement coopératif ;
- Cette intervention a contribué à réduire les logements précaires et à promouvoir l'autonomisation des femmes dans les communautés cibles.

d. Renforcement des capacités et insertion professionnelle

DECLIC a également appuyé la formation et l'employabilité des jeunes et des femmes, bien que les données précises sur les bénéficiaires restent à documenter :

- Les actions visaient le développement des compétences professionnelles et l'insertion sur le marché de l'emploi, dans une logique d'inclusion sociale et économique durable.

e. Sécurité alimentaire et soutien aux ménages vulnérables

Des interventions sociales d'urgence ont permis d'atténuer l'impact des chocs économiques sur les populations les plus fragiles :

- 195 500 ménages ont bénéficié d'une aide directe visant à renforcer leur pouvoir d'achat ;
- Ces mesures ont contribué à une réduction du taux d'insécurité alimentaire, passé de 25 % à 15 %, selon les données disponibles.

G-3. C- Programme MOUDOUN

Le programme MOUDOUN vise à accompagner les dynamiques de développement urbain durable, à améliorer la qualité de vie dans les zones urbaines et périurbaines, et à renforcer l'accès équitable aux services sociaux, notamment la santé et la nutrition. En 2024, plusieurs actions clés ont été menées dans le cadre de ce programme, réparties selon six axes d'intervention majeurs.

a. Élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets

Dans une logique de durabilité environnementale, le programme a lancé :

- Le processus d'élaboration d'une stratégie nationale de gestion des déchets solides, avec la participation des ministères sectoriels et partenaires techniques ;
- Le recrutement d'un bureau d'études international chargé d'élaborer un mécanisme de gestion durable des déchets pour Nouakchott ;
- Le contrat de traitement des déchets avec la société mauritanienne a été prolongé jusqu'en mars 2025, en attendant la mise en œuvre du nouveau dispositif.

b. Mise en place d'infrastructures de traitement des déchets

Des investissements structurants ont été entrepris pour améliorer la gestion urbaine des déchets :

- Construction de deux centres de traitement des déchets à Rosso et Kiffa ;
- Achèvement du centre de Rosso prévu avant le 28 novembre 2024, en lien avec les priorités environnementales et sanitaires des villes secondaires.

c. Appui à la planification communale intégrée

Dans le cadre du développement local :

- Des plans de développement communal ont été élaborés pour huit communes situées le long du corridor ferroviaire Nouadhibou–Zouérate, en coordination avec les collectivités territoriales ;
- Ces plans intègrent des projets économiques et sociaux au profit des populations locales, avec un accent sur l'emploi et les services de base.

d. Promotion de l'accès équitable aux soins de santé

Des progrès significatifs ont été enregistrés pour renforcer la couverture sanitaire :

- 100 000 ménages pauvres ont bénéficié d'une couverture santé, notamment dans les zones urbaines défavorisées et les zones rurales enclavées ;
- Mise en œuvre du système "Mouyassar", visant à garantir :
 - La disponibilité constante des médicaments essentiels dans toutes les structures sanitaires ;
 - La réduction des coûts et des ruptures de stock ;
 - Une baisse du prix moyen des médicaments courants, selon les données du ministère de la Santé.

e. Réformes structurelles et renforcement budgétaire du secteur santé

- Adoption d'une nouvelle politique pharmaceutique, axée sur l'efficacité de la distribution et la régulation des prix ;
- Hausse du budget santé de 0,47 % du PIB en 2000 à 1,24 % en 2020, soit une augmentation de 160 % en 20 ans, témoignant d'un engagement accru de l'État.

f. Prévention sanitaire, nutrition et appui au pouvoir d'achat

Le programme MOUDOUN comprend également un volet social et nutritionnel important :

- Lancement d'initiatives de prévention contre le paludisme, les infections respiratoires, la malnutrition, etc. ;
- Formation de centaines de professionnels de santé pour renforcer la couverture en soins primaires ;
- À travers le Programme Elmaouna, 70 705 ménages ont bénéficié d'actions ciblées telles que :
 - La nutrition scolaire via la mise en place ou le renforcement des cantines ;
 - Le soutien au pouvoir d'achat des familles à revenu modeste ;
 - L'amélioration de l'état nutritionnel des enfants et des femmes enceintes.

Ces interventions contribuent directement à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD), en particulier l'ODD 2 (Faim "Zéro") et l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être).

H. Accès à un état civil performant

Programme : Gouvernance efficace de l'état civil

Le renforcement de l'état civil constitue un pilier essentiel de la gouvernance publique, de la planification territoriale et de l'accès équitable aux droits fondamentaux. En 2024, des avancées notables ont été enregistrées dans la couverture, la digitalisation, la sécurisation et l'interconnexion du système national d'état civil.

a. Campagne nationale d'enregistrement massif

Une opération d'envergure a été menée pour lutter contre le sous-enregistrement et élargir l'accès à l'état civil :

- Période : du 12 juillet 2023 au 17 février 2024 ;
- Moyens déployés : 156 équipes fixes et mobiles, dotées de ressources humaines, logistiques et techniques ;
- Résultats :
 - 655 908 citoyens enregistrés en 7 mois ;
 - 96 % des dossiers traités avec succès ;
 - Couverture étendue sur l'ensemble du territoire, permettant de réduire significativement le sous-enregistrement.

b. Digitalisation des services via la plateforme "هويتي" (Hawiti)

Le déploiement du système Hawiti a transformé l'accès aux services d'état civil en facilitant les démarches à distance :

- 205 000 utilisateurs enregistrés à fin 2024 ;
- L'application mobile permet l'accès sécurisé à plusieurs documents officiels, notamment :
 - Le casier judiciaire ;
 - Les attestations scolaires (collège, bac, licence, master) ;
- Ces services sont désormais intégrés dans une plateforme nationale unifiée de gestion administrative.

c. Modernisation de l'identification et des points de passage

L'identification biométrique a été renforcée, notamment aux frontières :

- Développement d'un système biométrique avancé basé sur l'empreinte digitale et la reconnaissance faciale ;
- Objectifs atteints :
 - Vérification renforcée de l'identité des résidents et des étrangers ;
 - Déploiement du système dans les postes-frontières ;
 - Amélioration du contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers.

d. Sécurisation des documents officiels et interconnexion des bases

Une approche intégrée a été adoptée pour améliorer la fiabilité des données et prévenir la fraude :

- Partenariat actif avec le ministère de la transformation numérique ;

- Sécurisation des diplômes scolaires et universitaires par signature numérique ;
- Interconnexion des bases de données : état civil, véhicules, enseignement supérieur, etc. ;
- Lancement du permis de conduire biométrique à l'échelle nationale.

e. Unification et fiabilisation des données

Le registre national a été renforcé par des outils de vérification et de croisement des données :

- Détection et suppression automatique des doublons et des incohérences ;
- Connexion du registre avec d'autres systèmes d'information nationaux (immigration, sécurité routière, etc.).

f. Perspectives 2025

Plusieurs actions structurantes sont prévues :

- Projet pilote pour l'enregistrement en temps réel des naissances et des décès dans les structures de santé (mobilisation du financement en cours) ;
- Restauration et équipement des centres régionaux d'état civil, avec des contrats en phase de finalisation.

g. Points forts du programme

- Approche inclusive et numérique : accès élargi aux services, y compris à distance ;
- Innovation technologique : biométrie, interconnexion, sécurité numérique ;
- Résultats concrets : plus de 650 000 personnes enrôlées en 7 mois avec un taux de traitement réussi de 96 %, témoignant de l'efficacité du dispositif mis en place.

4. NIVEAU D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE

L'évaluation du niveau d'exécution physique et financière du chantier 7 de la SCAPP met en lumière les progrès réalisés en matière de gouvernance politique, sécurité et décentralisation. Elle repose sur plusieurs indicateurs liés aux ODD et aux priorités nationales, couvrant notamment la décentralisation, l'état civil, la migration, la transparence et la planification territoriale. L'analyse révèle des avancées ponctuelles, mais souligne aussi des lacunes importantes en matière de coordination, de suivi-évaluation, de données consolidées et de pilotage stratégique. La synthèse suivante présente les taux d'exécution, les réalisations, les limites rencontrées et les recommandations associées.

A. Indicateur – Objectif de Développement Durable 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

A.1 -Opérationnalisation de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local (SNDDL) à l'horizon 2022

a. Niveau de mise en œuvre

La mise en œuvre de la SNDDL peut être qualifiée de partiellement amorcée. Plusieurs initiatives sectorielles, telles que le programme MOUDOUN, le fonds régional de développement communal et l'élaboration de plans communaux dans huit localités minières, s'alignent sur les axes de la stratégie. Toutefois, la SNDDL ne dispose pas encore d'un cadre unifié de pilotage, ni d'un plan de mise en œuvre détaillé, d'un comité de coordination actif, ou d'un référentiel harmonisé applicable à l'échelle nationale.

b. Financement

Le financement des activités liées au développement local est fragmenté :

- Fonds régional de développement porté à 440 millions MRU en 2024 ;
- Contributions du programme MOUDOUN et du fonds SNIM dans des zones minières ;
- Appui de partenaires internationaux (GIZ, Banque mondiale, etc.).

Cependant, l'absence d'un mécanisme budgétaire centralisé, dédié à la SNDDL, empêche sa gestion comme politique nationale intégrée.

c. Dispositif technique et expertise

Des appuis ponctuels sont apportés par des partenaires (GIZ, projet DECLIC, MIDEDEC) sous forme de formations et d'appui à la planification locale. Toutefois, il est à noter l'absence d'un dispositif permanent (équipe nationale ou régionale dédiée à la stratégie) et l'absence d'une cellule nationale de coordination ou d'un secrétariat exécutif constitue une faiblesse structurelle majeure.

d. Suivi-évaluation et redevabilité

À ce stade, les éléments disponibles ne permettent pas d'identifier de rapport public dédié à la SNDDL. Bien que le MIDEDEC soit reconnu comme acteur de coordination, la stratégie ne semble pas encore accompagnée d'un tableau de bord opérationnel ou d'un dispositif de suivi-évaluation formalisé, ce qui réduit les marges de pilotage stratégique.

e. Conclusion

La SNDDL affiche une opérationnalité technique partielle à travers des actions ponctuelles ou sectorielles. Toutefois, l'absence d'un dispositif institutionnel clair, d'un cadre budgétaire dédié et d'un rapport public consolidé empêche son déploiement effectif comme une stratégie nationale structurée et suivie.

A.2. D’ici 2024 : Taux de réalisation du volet "décentralisation et développement local" du plan stratégique du MIDEK 2021–2024

a. Méthode d’estimation

L’analyse repose sur cinq axes structurants, couramment intégrés aux stratégies de décentralisation :

Axe stratégique	Taux d’avancement estimé	Synthèse de justification
Financement des collectivités	80 %	Hausse du FRD à 440 M MRU ; subvention de 228 communes pour la gestion des déchets.
Réformes institutionnelles et juridiques	60 %	Textes élaborés (code des CT, statut des agents locaux, décret sur la police municipale), mais pas encore promulgués.
Renforcement des capacités locales	70 %	Formations dispensées aux SG, RAF et délégués régionaux avec l'appui de la GIZ et DECLIC.
Planification territoriale	50 %	Plans communaux élaborés pour 8 communes, sans généralisation nationale.
Pilotage stratégique (SNDDL)	30 %	Absence de mécanisme de pilotage formel, ni rapport public, ni cadre de suivi-évaluation.

b. Estimation globale

Le taux global de réalisation du volet décentralisation et développement local du plan du MIDEK est estimé à 58 %.

c. Principales limites

- Fragmentation des initiatives rendant leur pérennité incertaine ;
- Absence de coordination centralisée et de système de suivi de la SNDDL ;
- Faible couverture territoriale au-delà des zones minières ou pilotes.

A.3. – D’ici 2023 : Taux de réalisation du plan stratégique de la Direction Générale des Collectivités Territoriales (DGCT) 2021–2023

a. Estimation globale du taux d’exécution : ≈ 65 %

Composante	Taux estimé	Justification
Financement des collectivités	80 %	Budget accru, 228 communes soutenues pour la gestion des déchets.
Réformes législatives	60 %	Textes en cours d’élaboration, sans application formelle.
Capacités locales	70 %	Sessions de formation et assistance technique aux communes.
Développement territorial	50 %	Plans communaux dans 8 communes du corridor minier.

Composante	Taux estimé	Justification
Modernisation des services	60 %	Démarrage de la numérisation, outils de suivi installés dans quelques zones pilotes.
Suivi stratégique	40 %	Pas de rapport annuel public ni de tableau de bord visible de suivi stratégique.

b. Acquis majeurs

- Augmentation significative des ressources locales ;
- Lancement de plusieurs réformes institutionnelles et opérationnelles ;
- Implication des partenaires (MOUDOUN, DECLIC, GIZ) dans la mise en œuvre.

c. Défis persistants

- Faible généralisation territoriale des outils et méthodes ;
- Absence de suivi structuré et manque de transparence dans la redevabilité publique ;
- Cadre réglementaire inachevé (textes non adoptés ou appliqués).

d. Conclusion

La DGCT affiche une mise en œuvre effective sur plusieurs volets opérationnels, mais reste entravée par des retards dans le pilotage stratégique, une insuffisance de coordination avec la SNDDL, et une absence de dispositifs pérennes d'évaluation.

B. Indicateur – Objectif de Développement Durable 16.7 : Garantir une gouvernance dynamique, ouverte, participative et représentative à tous les niveaux

a. Définition et dimensions de l'indicateur

L'indicateur renvoie à quatre composantes interdépendantes de la gouvernance locale :

Dimension	Sous-indicateurs opérationnels
Dynamisme	Nombre et régularité des activités des maires, mobilisation des ressources, animation de réseau
Ouverture	Partenariats institutionnels (MIDEC, projets de coopération, partenaires techniques)
Participation	Taux d'implication des communes dans les dialogues, formations et instances décisionnelles
Représentation	Poids institutionnel de l'AMM dans les politiques publiques, participation aux dialogues nationaux

b. Réalisation du plan stratégique de l'Association des Maires de Mauritanie (AMM) 2019–2023

État de mise en œuvre

Activité observée	État de réalisation
Organisation du 8 ^e Congrès des maires en 2024	Réalisée, sous l'égide du président de la République, avec adoption d'un plan d'action
Dialogue avec le MIDEDEC et contribution aux réformes	Participation partielle à l'élaboration des textes (code des collectivités, statuts, etc.)
Accès au Fonds de développement communal	440 M MRU mobilisés, mais coordination partielle de l'AMM
Formations et renforcement de capacités	Formations assurées avec des partenaires (GIZ, Déclik, MIDEDEC)
Production de rapports et de plaidoyers publics	Aucun rapport annuel publié à ce jour
Participation institutionnelle aux politiques nationales	Rôle peu visible dans les dispositifs SCAPP/SNDDL, souvent indirect via le MIDEDEC

Taux estimé de mise en œuvre par domaine

Domaine	Taux estimé de réalisation
Appui institutionnel et représentativité	60 %
Dialogue et plaidoyer politique	50 %
Animation du réseau (congrès, événements)	80 %
Formation et renforcement des capacités	70 %
Suivi-évaluation stratégique	20 %

Taux global estimé : 56 %

Conclusion

L’AMM a connu une dynamique positive dans la mobilisation de ses membres et la tenue d’événements fédérateurs. Toutefois, son rôle reste encore marginalisé dans les grandes réformes nationales, avec une faible capacité de suivi stratégique autonome. L’indicateur de gouvernance participative peut être considéré comme partiellement atteint (≈ 56 %).

c. Réalisation du programme régional du Conseil Régional de Nouakchott (CRN) 2020–2024

Axes stratégiques identifiés

Axe stratégique	Réalisations ou projets associés
Déchets et environnement	Étude de mécanisme de gestion des déchets lancée ; remplacement du contrat en cours prévu en 2025

Axe stratégique	Réalisations ou projets associés
Aménagement urbain et mobilité	Non documenté dans les échanges
Santé et services sociaux	Couverture via le programme MOUDOUN ; appui à la nutrition par Elmaouna
Numérisation et innovation	Application <i>Hawiti</i> opérationnelle à Nouakchott
Gouvernance et participation locale	Participation à des cadres de concertation (MIDEC, Déclik)

Taux d'exécution estimé par axe

Axe stratégique	Taux estimé	Justification
Déchets et environnement	80 %	Lancement des études ; appel d'offres en préparation
Santé et nutrition	60 %	Appui MOUDOUN en santé/nutrition confirmé
Innovation et numérique	50 %	Services numériques présents, mais faible documentation de l'action du CRN
Gouvernance locale	40 %	Activités de coordination sans pilotage stratégique propre
Aménagement urbain et mobilité	Non évalué	Données insuffisantes

Taux global estimé de réalisation du programme du CRN : 58 %

Conclusion

Le Conseil Régional de Nouakchott montre un engagement visible sur certains axes (déchets, santé, innovation). Toutefois, l'absence de documents de pilotage, de rapports annuels ou de suivi structuré empêche une évaluation consolidée et freine l'appropriation stratégique du programme.

d. Réalisation des SCRAPP (Stratégies régionales de croissance accélérée et de prospérité partagée) 2021–2024

État général

Depuis leur élaboration progressive à partir de 2019, les SCRAPP peinent à s'imposer comme outils structurants de planification. Leur mise en œuvre varie fortement selon les régions.

Points positifs

- ❖ Alignement partiel de projets (MOUDOUN, DELIC, FRD) avec les axes SCRAPP ;
- ❖ Intégration ponctuelle de plans communaux dans les SCRAPP régionales ;
- ❖ Appuis extérieurs ciblés (SNIM, MIDEC, coopération internationale).

Limitations majeures

- ❖ Les régions ne disposent pas encore de rapports consolidés sur la mise en œuvre des SCRAPP;

- ❖ Les dispositifs de suivi demeurent peu harmonisés, en l'absence de tableaux de bord et d'indicateurs communs ;
- ❖ La coordination entre les conseils régionaux et les services déconcentrés reste peu structurée ;
- ❖ Le financement repose principalement sur des projets isolés, sans enveloppe budgétaire spécifiquement allouée aux SCRAPP.

Taux de réalisation estimé par région

Région	Taux estimé	Observations
Nouakchott	≈ 58 %	Bonne couverture par des projets, faible gouvernance stratégique
Zouerate / Nouadhibou	≈ 50 %	Activités sectorielles présentes, cadre SCRAPP peu mobilisé
Assaba / Guidimakha	≈ 40 %	Actions ponctuelles, absence de rapport régional SCAPP
Autres régions (Gorgol, Hodh, etc.)	30–35 %	Faible activation des SCRAPP, couverture limitée

Taux national moyen de réalisation des SCRAPP (2021–2024) : ≈ 42 %

Conclusion

Les SCRAPP régionales restent à un stade embryonnaire de mise en œuvre, sans instruments de suivi suffisant, sans gouvernance dédiée et sans intégration effective dans les dynamiques de planification locales. Elles restent dépendantes des programmes sectoriels existants et peinent à remplir leur fonction de levier de développement régional.

C. Indicateur : Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers précaires ou logements inadéquats (ODD 11.1.1 / 16.6.2)

C.1 - D’ici à 2024, pourcentage de logements du programme “Dari” effectivement disponibles et distribués selon des critères objectifs et transparents.

a. Limitation

Les informations disponibles ne permettent pas une évaluation complète de l’indicateur. Plusieurs éléments clés restent à documenter, notamment :

- Le nombre de logements initialement prévus dans le cadre du programme « Dari » ;
- Le nombre de logements réalisés, attribués et occupés ;
- Les critères d’éligibilité des bénéficiaires, ainsi que leur diffusion et application ;
- La disponibilité de listes nominatives ou de rapports de contrôle émanant des institutions compétentes (MIDEC, Cour des comptes, IGF, etc.).

b. Réalisations physiques du programme “Dari” en 2024

- Nouadhibou : 378 logements sociaux sont en cours de construction dans le cadre du programme “Dari” de la Délégation Générale TAAZOUR¹ (source).
- Aleg : En 2024, le programme de logements sociaux "Dari" à Aleg prévoit la construction de **52 logements**, répartis en **32 unités de type L2** (46 m²) et **20 unités de type L3** (64 m²), selon l'appel d'offres de la Délégation Générale TAAZOUR. Le délai contractuel d'exécution pour ce lot est de **9 mois**. Une visite d'inspection a été effectuée en 2024 sur le projet de logements sociaux “Dari” dans la Moughataa d'Aleg, indiquant que les travaux sont en cours avec un taux d’avancement estimé à 60%². .

Conclusion

Les données disponibles à ce stade ne permettent pas d’estimer de manière satisfaisante la proportion de logements réellement attribués dans le cadre du programme “Dari”. Bien que certaines informations attestent de l’avancement des travaux dans plusieurs localités, notamment à Nouadhibou et Aleg, l’absence de données consolidées sur le nombre total de logements livrés, les critères d’attribution appliqués, et la liste des bénéficiaires, ne permet pas de mesurer avec précision le niveau d’atteinte de l’objectif relatif à une distribution objective et transparente.

D. Indicateur : Favoriser l’établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l’échelle nationale et régionale.

D.1 - Proportion de communes et Adouabas modernisées dans le cadre du programme « CHEILA »

L’examen des documents collectés confirme plusieurs actions d’appui aux collectivités locales, en particulier les plus pauvres, à travers :

- ✓ Une allocation de 260 millions MRU à 228 communes, couvrant :
 - ❖ Les activités d’assainissement,
 - ❖ La gestion des déchets,
 - ❖ Le paiement des salaires des personnels municipaux.
- ✓ L’accompagnement administratif et budgétaire via la mise en œuvre d’outils comme :
 - ❖ Le registre financier municipal,
 - ❖ Le système المحصل pour le suivi des recettes locales.
- ✓ Des formations ciblant les secrétaires généraux (SG) et les responsables financiers des communes, en partenariat avec la GIZ.

Cependant :

- ❖ Les actions recensées ne sont pas formellement identifiées comme faisant partie du programme « CHEILA ».
- ❖ Les documents disponibles à ce stade ne précisent pas :
 - le nombre total de communes ou Adouabas concernés par l’initiative,
 - le nombre d’entités effectivement accompagnées dans le cadre d’un processus de modernisation,
 - les critères retenus pour déterminer l’éligibilité ou un dispositif structuré de mesure des performances..

Indicateurs de modernisation	Pour évaluer l’impact : services améliorés, gouvernance renforcée, infrastructures mises à niveau
Rapports de performance ou d’évaluation	Produits par le MIDECE, la DGCT ou les conseils régionaux concernés

Conclusion

¹ https://www.chezvlane.com/Taazour-a-Nouadhibou-photos-du-chantier-de-378-logements-sociaux-en-construction-du-programme-Dari-de-la-Delegation_a35236.html

² <https://ami.mr/fr/archives/260196>

Le programme « CHEILA » est présenté comme un cadre de modernisation des communes à faibles ressources. Toutefois, les données disponibles ne permettent pas, à ce stade, de mesurer de manière précise le taux de réalisation du programme. En l'absence d'informations consolidées sur le nombre de collectivités ciblées, le niveau de mise en œuvre ou les critères de modernisation appliqués, il n'est pas possible d'estimer la proportion de communes effectivement modernisées.

E. Indicateur : Proportion d'habitants vivant dans des villes mettant en œuvre des plans de développement urbains et régionaux intégrant les projections démographiques et les ressources nécessaires

a. Cadre méthodologique de l'indicateur

Cet indicateur vise à mesurer la proportion de la population urbaine vivant dans des localités dotées de plans de développement urbain ou régional intégrant :

Élément requis	Interprétation dans le contexte mauritanien
Ville	Agglomérations urbaines : Nouakchott, Nouadhibou, chefs-lieux de wilaya, petites communes
Plan de développement	SCRAPP, SCAPP régionale, plans communaux, schémas d'aménagement urbain
Intégration démographique	Projections de l'ONS, données des recensements généraux (RGPH)
Prise en compte des ressources	Capacités financières locales, fonds régionaux, dotations sectorielles

b. État d'avancement par type de ville

Taille de la ville	Proportion estimée de la population concernée	Justification
Très grandes villes (Nouakchott, Nouadhibou)	≈ 60–70 %	Mise en œuvre de projets structurants (gestion des déchets, MOUDOUN), appuis CRN/Fondation SNIM. Cependant, l'absence de plans urbains généralisés ou actualisés limite la couverture intégrale.
Villes moyennes (Zouerate, Kiffa, Kaédi, Rosso, Néma...)	≈ 30–40 %	Développement partiel de plans dans certaines localités (notamment minières). Peu de recours aux projections démographiques dans la planification locale.
Petites villes / Adouabas	< 20 %	Très faible structuration de la planification territoriale. Appuis ponctuels (fonds régionaux, MOUDOUN), mais absence de stratégie urbanistique intégrée.

Estimation nationale pondérée

En tenant compte de la taille relative de la population dans chaque type de ville :

Proportion nationale estimée : ≈ 42 à 45 %

Cela signifie qu'environ 4 habitants urbains sur 10 vivent dans une ville dotée d'un plan de développement partiellement intégré, tenant compte des dynamiques démographiques et des ressources locales disponibles.

Conclusion

- La planification du développement urbain en Mauritanie reste partielle et inégalement répartie.
- Les grandes villes bénéficient d'initiatives structurantes, mais souffrent de l'absence de plans systématiques mis à jour.
- Les villes secondaires et les Adouabas sont pour la plupart en dehors d'un cadre de planification cohérent, malgré quelques interventions sectorielles ponctuelles.
- Il est donc nécessaire de :
 - Renforcer l'élaboration et la mise à jour des plans urbains et régionaux intégrés ;
 - Développer un cadre national harmonisé de planification territoriale avec des indicateurs de suivi, tenant compte des projections de population.

F. Indicateur : Nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil
a. État d'avancement des sous-indicateurs

Désignation	État de mise en œuvre	Taux de réalisation estimé
a) Enrôlement généralisé des Mauritaniens (intérieur & diaspora)	• Campagne d'enrôlement du 12 juillet 2023 au 17 février 2024. • 655 908 personnes enrôlées avec un taux de traitement de 96 %. • Forte mobilisation territoriale, mais absence de données spécifiques pour les Mauritaniens à l'étranger et les enfants de moins de 5 ans.	≈ 80 %
b) Enregistrement systématique des naissances	• Pas de système couvrant toutes les naissances. • Un projet pilote dans les structures de santé est prévu pour 2025, en attente de financement. • Digitalisation en cours (Hawiti), mais couverture encore partielle.	≈ 40 %
c) Réalisation d'une étude nationale sur l'état civil	• Aucune mention dans les documents d'une étude réalisée ou validée sous l'égide de l'ANRPTS. • Absence d'audit ou de diagnostic national.	≈ 10 %

Désignation	État de mise en œuvre	Taux de réalisation estimé
d) Élaboration d’une stratégie nationale de l’état civil	- Plusieurs initiatives techniques (Hawiti, biométrie, enrôlement), mais aucun document stratégique identifié. - Pas de comité de pilotage, de plan formel, ni de financement consolidé.	≈ 25 %

b. Synthèse du niveau global d’avancement

Taux de réalisation global estimé : ≈ 39 %
L’indicateur est partiellement atteint grâce à l’enrôlement massif réalisé en 2023–2024. Toutefois, les dimensions structurelles (stratégie, cadre institutionnel, enregistrement systématique des naissances, études de référence) accusent un retard notable.

c. Constats clés

- Avancées notables sur l’enrôlement civil (campagne intensive et taux de traitement élevé).
- Faiblesse de l’approche stratégique, avec l’absence d’une feuille de route nationale formelle sur l’état civil.
- Absence d’un dispositif permettant une traçabilité spécifique sur les enfants de moins de 5 ans, limitant la capacité de suivi de l’indicateur ODD 16.9.1.
- Lenteur dans la digitalisation de l’enregistrement des naissances en milieu hospitalier ou rural.

d. Recommandations

- Lancer sans délai le projet pilote d’enregistrement en temps réel des naissances dans les structures sanitaires.
- Élaborer une stratégie nationale de l’état civil, avec :
 - un diagnostic initial,
 - un plan d’action détaillé,
 - un mécanisme de coordination (secrétariat, comité interinstitutionnel).
- Publier régulièrement des données désagrégées, incluant :
 - le nombre d’enfants enregistrés par tranche d’âge,
 - la couverture géographique,
 - les obstacles recensés (juridiques, logistiques, culturels).
- Mettre en place un tableau de bord national de suivi, en lien avec l’ANRPTS, pour suivre les progrès en matière d’état civil.

G. Indicateur : Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination

a. Interprétation de l'indicateur

Élément	Description
Définition	Il s'agit d'évaluer la charge financière supportée par un travailleur étranger pour accéder légalement au marché du travail dans le pays d'accueil.
Composantes typiques du coût	Frais de visa, autorisations de travail, traductions de documents, tests médicaux, déplacements pour formalités administratives, etc.
Méthode de mesure	Rapport entre le coût total de recrutement (en MRU) et le revenu annuel brut perçu par le travailleur étranger en Mauritanie.

L'indicateur est lié à un sous-indicateur qualitatif : l'accessibilité, la transparence et la diligence des procédures d'obtention des titres de séjour et de travail.

b. État de mise en œuvre

Aspect évalué	Observations	Niveau de réalisation
Infrastructure technique sécurisée	Système biométrique opérationnel pour les titres de séjour via l'ANRPTS ; points de passage équipés pour l'identification des étrangers.	Oui
Publication des modalités d'obtention	Aucune information disponible sur les frais, délais ou procédures sur les sites de l'ANRPTS ou du MIDEDEC.	Non documenté
Conformité aux engagements internationaux	Accords de coopération avec l'UE et l'Espagne ; cependant, pas de cadre national normatif connu.	Partielle
Accès équitable, rapide et transparent	Aucun rapport d'évaluation indépendant ; absence de mécanismes connus de recours ou de plaintes.	Non évalué
Encadrement des frais supportés	Pas de grille tarifaire connue ni d'étude sur la part de revenu absorbée par les frais de régularisation.	Non documenté

Taux global estimé de réalisation du sous-indicateur : $\approx 45\%$

c. Conclusion

- La composante technique (titres biométriques sécurisés) est partiellement fonctionnelle.
- Le cadre réglementaire et informatif reste peu transparent, avec une absence de publication officielle sur les procédures, les frais applicables ou les recours disponibles pour les travailleurs étrangers.

- Il n'existe pas de données publiques permettant de calculer le ratio entre les coûts de régularisation et les revenus perçus.
- La conformité aux principes d'équité, d'accessibilité et de transparence reste à renforcer.

d. Recommandations

1. Publier officiellement les conditions, coûts, délais et procédures d’obtention des titres de séjour pour les travailleurs étrangers (sites internet, consulats, guichets uniques).
2. Mettre en place un mécanisme de recours administratif pour les étrangers rencontrant des obstacles dans l’obtention de documents de séjour.
3. Réaliser une étude sur le coût réel du recrutement, pour en apprécier l’impact financier sur le revenu annuel du travailleur migrant.
4. Harmoniser les pratiques avec les engagements internationaux de la Mauritanie, en adoptant un cadre national de politique migratoire intégrée.

H. Indicateur : Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées

a. Interprétation de l’indicateur dans le contexte mauritanien

Composantes clés attendues	Description
Politique migratoire formelle	Document stratégique couvrant la migration interne, externe, la diaspora, les réfugiés, avec cadre institutionnel et plan d’action
Inclusion de la diaspora	Stratégie spécifique de mobilisation (économique, intellectuelle, sociale), dialogue institutionnalisé, programmes dédiés
Suivi et évaluation	Existence d’indicateurs, de rapports de performance, et de dispositifs d’évaluation

b. État de mise en œuvre

Avancées notables

- Adoption de la stratégie nationale de gestion des migrations 2024–2028 (27 mars 2024), avec un axe consacré à la migration de travail et à la diaspora.
- Participation active de l’État mauritanien à des forums internationaux (OIM, UE, Espagne) sur la migration circulaire et le co-développement.
- Rôle identifié du MIDEK en tant que coordinateur national des actions migratoires.

c. Limites constatées

Éléments attendus	Statut actuel	Observations
Politique formelle de mobilisation de la diaspora	Non disponible	Aucune politique spécifique publiée ou adoptée officiellement
Plan d'action dédié et budgété	Absent	Pas de feuille de route ou de programmation financière rendue publique
Dialogue institutionnalisé avec la diaspora	Très limité	Aucun cadre formalisé pour les échanges avec les associations ou réseaux de la diaspora
Système de suivi ou d'évaluation	Inexistant	Absence de rapport annuel ou d'indicateurs de contribution de la diaspora

Taux estimé de réalisation du sous-indicateur : $\approx 30\%$

Ce taux reflète une reconnaissance partielle de la diaspora dans le cadre stratégique, mais une absence de mise en œuvre concrète, institutionnelle et opérationnelle.

d. Conclusion

- La stratégie nationale de gestion des migrations (2024–2028) représente une étape importante, intégrant la diaspora dans une approche de co-développement.
- Toutefois, l'absence :
 - d'un document stratégique spécifique à la diaspora,
 - d'un plan d'action structuré,
 - d'un cadre de dialogue formalisé,
 - et d'un système de suivi opérationnel,

limite fortement l'effectivité de la politique migratoire en matière de mobilisation de la diaspora.

e. Recommandations

1. Élaborer et publier une politique nationale spécifique de mobilisation de la diaspora, en cohérence avec la stratégie de gestion des migrations.
2. Mettre en place un plan d'action dédié, assorti d'un budget, d'un calendrier, et d'indicateurs de résultats.
3. Créer un cadre institutionnalisé de concertation, impliquant les associations de la diaspora et les représentations diplomatiques.
4. Suivre et publier annuellement les apports de la diaspora, en matière économique, sociale, technologique ou culturelle.

I. Indicateur : Proportion de la population réfugiée, par pays d'origine

a. Méthodologie d'évaluation par sous-indicateur

Sous-indicateur	État de mise en œuvre	Taux de réalisation estimé
a) Stratégie d'engagement de la diaspora dans le développement socio-économique	Aucune stratégie formelle publiée ; inclusion indirecte dans la stratégie de gestion des migrations 2024–2028	≈ 30 %
b) Rapport alternatif produit par la société civile de la diaspora	Aucun rapport identifié ; pas de plateforme formelle de dialogue	≈ 10 %
c) Mise en œuvre des engagements en matière de gestion des réfugiés et demandeurs d'asile	Progrès notables : projets OIM, accords avec l'UE, centres d'accueil. Loi d'asile non adoptée	≈ 50 %
d) Mise en œuvre du plan d'action 2021–2025 de la stratégie migration	Stratégie adoptée (mars 2024), projets en cours, mais absence de tableau de bord, de rapport public, de budget consolidé	≈ 40 %
e) Dispositif de pilotage, financement et mise en œuvre	Comité non fonctionnel, financement éclaté, pas de rapport d'activités publié	≈ 30 %
f) Initiatives de renforcement des capacités frontalières	88 postes frontaliers, systèmes biométriques, partenariat Espagne/UE, organisme pilote à la frontière algérienne	≈ 70 %
g) Initiatives de renforcement en matière de mobilité humaine	Appui OIM/UE, centres d'accueil migrants, formation d'agents, suivi régulier des points de passage	≈ 70 %

Synthèse globale

Taux moyen estimé de mise en œuvre : ≈ 43 %

La Mauritanie affiche des avancées concrètes en matière de gestion opérationnelle des migrations, notamment dans la sécurisation des frontières, la coopération internationale et les dispositifs d'accueil. Toutefois, les fondements stratégiques, juridiques et institutionnels restent partiellement réalisés.

Conclusion et recommandations

Points positifs

- Mise en œuvre effective de projets structurants (OIM, UE, Espagne)
- Sécurisation et numérisation des points de passage
- Déploiement progressif de capacités logistiques et de formation

Faiblesses persistantes

- Absence de loi sur l'asile et de stratégie formalisée pour la diaspora
- Manque de cadre de pilotage consolidé, avec une gouvernance centralisée absente ou non fonctionnelle
- Données et rapports publics indisponibles, notamment pour évaluer les effets des politiques migratoires sur les réfugiés

Recommandations

1. Adopter une loi d'asile conforme aux engagements internationaux
2. Institutionnaliser un cadre stratégique pour la diaspora, avec un plan d'action budgété et suivi
3. Renforcer la transparence et la redevabilité, via des rapports publics sur la mise en œuvre du plan migration
4. Coordonner la gouvernance migratoire par un dispositif interinstitutionnel pleinement fonctionnel

J. Indicateur : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur

Méthodologie d'analyse

L'évaluation s'appuie sur quatre sous-indicateurs correspondant à des engagements spécifiques de la SCAPP, en lien avec le renforcement des institutions de gouvernance, de contrôle et de concertation politique. Chaque sous-indicateur est évalué sur la base des données disponibles à fin 2024.

Analyse par sous-indicateur

D'ici à 2025, % du budget national accordé à la gouvernance politique

- **État de mise en œuvre :**

Aucun cadre budgétaire consolidé identifié pour la fonction « gouvernance politique ». Toutefois, des allocations budgétaires importantes ont été observées dans des programmes connexes (ex. MOUDOUN, fonds de développement communal, CHEILA).

- **Limite principale :**

Absence de ventilation claire entre les institutions concernées (présidence, premier ministre, MIDEK, affaires parlementaires...).

- **Taux estimé : ≈ 50 %**

Existence d'un cadre de dialogue politique + nombre de consultations nationales

- **État de mise en œuvre :**

Des **journées nationales de concertation politique** ont été organisées en mars 2024, regroupant partis politiques, syndicats et société civile. Ces concertations ont abouti à l'élaboration d'un projet de réforme de la loi sur les partis politiques.

- **Taux estimé : ≈ 80 %**

D'ici à 2023, le Parlement dispose de ressources humaines compétentes et produit au moins 2 projets de loi

- **État de mise en œuvre :**

Le Parlement a examiné et adopté plusieurs textes majeurs (stratégie migratoire, lois de finances, etc.). Cependant, **aucune information spécifique n'est disponible sur les programmes de renforcement des capacités** de ses ressources humaines.

- **Taux estimé : ≈ 60 %**

c) D'ici à 2023, la Cour des comptes est réorganisée et publie son rapport

- **État de mise en œuvre :**

La Cour des comptes a engagé des réformes internes notables : élaboration de manuels de procédures (audit de performance, conformité, certification), participation à la stratégie de gouvernance financière. Le rapport annuel de 2024 n'est pas encore publié à date, bien que des rapports partiels soient élaborés.

- **Taux estimé : ≈ 55 %**

Synthèse des résultats

Sous-indicateur	Description	Taux estimé
a) Budget dédié à la gouvernance politique	Financement existant, mais éclaté	50 %
b.1) Dialogue politique institutionnalisé	Consultations organisées en 2024	80 %
b.2) Activité parlementaire + capacités renforcées	Activité législative prouvée, RH non tracées	60 %
c) Réformes et publications de la Cour des comptes	Réformes engagées, rapport 2024 attendu	55 %

Taux global moyen estimé : ≈ 61 %

Conclusion générale

Le volet « gouvernance institutionnelle » de la SCAPP progresse de manière tangible mais incomplète :

Progrès notables :

- Tenue de concertations politiques ouvertes et inclusives
- Engagements parlementaires et élaboration de textes de loi
- Réformes internes à la Cour des comptes en cours

Contraintes observées :

- Absence d'un cadre budgétaire consolidé pour suivre l'allocation aux fonctions de gouvernance
- Manque de transparence sur les ressources humaines du Parlement
- Non-publication du rapport annuel 2024 de la Cour des comptes à la date de l'évaluation

Recommandations :

- Établir une classification fonctionnelle du budget national dédiée à la gouvernance

- Formaliser les plans de renforcement de capacités pour les institutions parlementaires et juridictionnelles
- Publier régulièrement les rapports institutionnels et tableaux de bord de gouvernance

K. Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante

Au travers des **sous-indicateurs** relatifs à la gouvernance, la transparence et la protection des données, fondée sur les éléments évoqués dans cette discussion (et en lien avec la SCAPP et les priorités institutionnelles du MIDEDEC).

D'ici à 2022, une charte de bonne gouvernance est adoptée sous l'égide du MIDEDEC

État de mise en œuvre :

- Aucun document officiel ou texte référencé sous l'appellation « charte de bonne gouvernance » n'est mentionné dans les documents partagés ou disponibles.
- Toutefois, certaines initiatives de gouvernance locale (plans communaux, SCRAP, MOUDOUN) incorporent des principes de redevabilité, mais sans formalisation nationale unifiée sous forme de charte.

Taux estimé : ≈ 20 %

Des principes de gouvernance sont intégrés dans plusieurs initiatives en cours. Toutefois, la formalisation d'une charte nationale portée par le MIDEDEC n'a pas encore été concrétisée à ce stade.

À partir de 2023, les partis et organisations reconnus produisent des rapports d'activités publics incluant les données financières

État de mise en œuvre :

- Le MIDEDEC a organisé des consultations avec les partis politiques en mars 2024.
- Il est question d'exigences accrues en matière de conformité (notamment pour les ONG et partis dissous ou en cours de légalisation).
- Cependant, aucun mécanisme de suivi formel ni plateforme publique de publication des rapports d'activités ou financiers des partis ou associations n'a été identifié.
- Pas d'indication sur le contrôle effectif ni sur la mise à disposition publique de ces documents.

Taux estimé : ≈ 30 %

L'obligation semble en cours de formalisation, mais l'effectivité (production, vérification, publication) reste limitée et non structurée.

D'ici à 2024, un texte est adopté sur la protection des données personnelles

État de mise en œuvre :

- La loi n°2022-020 du 29 juillet 2022 relative à la protection des données à caractère personnel a été officiellement adoptée.
- Elle définit les principes de consentement, de finalité, de transparence, et crée une autorité nationale indépendante de protection des données (ANPDP).
- Des efforts sont également intégrés à la Stratégie de cybersécurité 2022, citée dans les documents d'évaluation.

Taux estimé : 85 %

Loi adoptée et autorité prévue, bien que les moyens de mise en œuvre restent à renforcer.

Synthèse des niveaux de réalisation par sous-indicateur

Sous-indicateur	Statut	Taux estimé
a) Charte de bonne gouvernance (MIDEC)	Non adoptée	20 %
b) Rapports d'activités publics (partis/ONG)	En cours, partiel	30 %
c) Loi sur la protection des données	Adoptée en 2022	100 %

Taux global moyen estimé : $\approx$ 60 %

Conclusion

La satisfaction de la population vis-à-vis des services publics est étroitement liée à la transparence, la protection des données et la bonne gouvernance.

Si la loi sur la protection des données est une avancée majeure, l'absence de charte nationale de gouvernance et la faible transparence des partis et associations limitent le progrès global sur cet indicateur.

L. Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale

À partir de 2023, % des postes par sexe, âge, handicap, groupe de population dans les institutions publiques, par rapport à la répartition nationale

État de mise en œuvre :

- Aucune donnée consolidée ou désagrégée par sexe, âge ou situation de handicap n'est rapportée dans les documents de suivi budgétaire et de gouvernance analysés.
- Aucune publication officielle ne documente de manière transparente la structure du personnel dans les organes législatifs, judiciaires ou les administrations publiques selon ces critères.
- Toutefois, certains programmes (comme le programme de gouvernance, les réformes électorales et les ateliers de formation municipale) évoquent une volonté d'amélioration de l'inclusion, mais sans indicateurs précis.

Estimation du taux de réalisation : $\approx$ 25 %

Des orientations et dispositifs initiaux existent, mais les données désagrégées restent à documenter et à valoriser de manière systématique au niveau national.

Pourcentage de femmes députées ou maires élues

État de mise en œuvre :

- D'après les données externes (non présentes dans les documents analysés), issues de la CENI et d'observateurs électoraux :
 - Parlement (Assemblée nationale) : environ 21 % de femmes députées en 2023 (sur 176).

- Mairies : sur 235 communes, seulement <10 % sont dirigées par des femmes (environ 15 à 20 maires femmes selon les périodes).

Estimation du taux de représentation féminine :

Institution	Taux femmes élues
Parlement national	≈ 21 %
Mairies (communes)	≈ 6 à 8 %

Ces chiffres montrent une **progression lente** et un **écart persistant** entre les genres en matière de représentation.

Conclusion

Sous-indicateur	État de réalisation	Taux estimé
a) Répartition globale (genre, âge, handicap...)	Cadres institutionnels amorcés, mais pas de données consolidées	≈ 25 %
b) Femmes députées / maires élues	Présence réelle, mais faible dans les mairies	≈ 21 % (parlement) / ≈ 6–8 % (mairies)

M. Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population

D'ici à 2022, un texte contraignant pour le droit d'accès à l'information est mis en œuvre

État de réalisation :

- La loi n°031/2020 du 11 août 2020 relative au droit d'accès à l'information publique existe bel et bien.
- Elle reconnaît le droit d'accès à toute information détenue par une autorité publique, sous réserve de certaines exceptions liées à la sécurité, à la vie privée ou à la confidentialité.
- Toutefois, aucune preuve de sa mise en œuvre effective (décrets d'application, mécanisme de recours, site dédié, etc.) n'a été mentionnée dans les documents disponibles.
- Aucun organe indépendant (comme une autorité de régulation de la transparence) n'est cité comme fonctionnel.

Taux estimé de mise en œuvre : ≈ 40 %

La loi existe, mais la mise en œuvre concrète (applicabilité, publicité, formation des administrations, plateforme d'accès) reste très limitée ou non documentée.

À partir de 2022, un rapport alternatif est produit par la société civile sur le droit à l'accès à l'information

État de réalisation :

- Les documents analysés ne présentent pas de trace identifiable d'un rapport alternatif émis par la société civile mauritanienne portant spécifiquement sur le droit d'accès à l'information publique.
- Bien que des associations soient actives dans le domaine de la gouvernance, il n'existe pas de structure connue pour le suivi régulier et indépendant de ce droit ni de rapport officiellement rendu public ou relayé par le MIDEDEC.

Taux estimé : $\approx 10\%$

Faible avancée sur ce volet. La production d'un rapport indépendant, public et critique par des OSC reste à initier ou à institutionnaliser.

Synthèse des niveaux de réalisation par sous-indicateur

Sous-indicateur	État de réalisation	Taux estimé
a) Loi sur l'accès à l'information appliquée	Existence du texte sans dispositif actif	40 %
b) Rapport alternatif société civile	Non produit à ce jour	10 %

Conclusion

Bien que la Mauritanie dispose d'un cadre juridique relatif à l'accès à l'information (loi n°031/2020), sa mise en œuvre concrète demeure limitée. Par ailleurs, les mécanismes de suivi exercés par la société civile ne sont pas encore formalisés. Le niveau global de réalisation de l'indicateur est estimé à environ 25 %, traduisant une marge importante d'amélioration en matière de perception d'ouverture et de réactivité dans la prise de décision.

5. DEFIS ET CONTRAINTES

L'évaluation des progrès réalisés dans le cadre du chantier 7 de la SCAPP, relatif à la gouvernance politique, à la décentralisation, à la migration et à l'aménagement du territoire, met en lumière un ensemble de contraintes structurelles, institutionnelles, techniques et financières qui entravent l'atteinte des objectifs fixés. Ces défis se manifestent aussi bien au niveau de la planification stratégique qu'au niveau de la mise en œuvre opérationnelle, de la coordination interinstitutionnelle, du suivi-évaluation et de l'équité territoriale. Les principaux obstacles identifiés sont détaillés ci-dessous.

A. Volet gouvernance politique

1. Absence d'un cadre programmatique dédié aux interventions

L'examen des bilans 2024 et de leur articulation avec les objectifs de la SCAPP met en évidence l'absence persistante d'un cadre d'action structurant pour les interventions relevant de la gouvernance, de la migration, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire.

- ❖ En gouvernance politique, aucune feuille de route consolidée ne permet de transformer les priorités stratégiques (participation politique des jeunes et des femmes, dialogue politique, renforcement institutionnel) en initiatives concrètes coordonnées.
- ❖ Dans le domaine de la migration, les objectifs liés à la protection des migrants, à l'inclusion des réfugiés et à la mobilisation de la diaspora sont identifiés, mais sans cadre cohérent pour assurer leur mise en œuvre intégrée et multisectorielle.
- ❖ En matière de décentralisation, plusieurs projets appuient les transferts de compétences, la coordination institutionnelle et la réforme de la fiscalité locale, mais l'absence d'un programme global limite la synergie et l'impact.
- ❖ Concernant l'aménagement du territoire, malgré un alignement formel du MHUAT avec la SCAPP, les actions demeurent dispersées et peu coordonnées opérationnellement.

2. Insuffisances budgétaires et fragmentation des financements

La concrétisation des priorités du chantier 7 est également freinée par des limites financières structurelles, tant en termes de volume que de gestion des ressources allouées :

- ❖ Financements non consolidés : les crédits budgétaires restent éclatés entre différents projets ou ministères, sans cadre budgétaire global dédié à la gouvernance politique, ce qui complique la planification stratégique et le suivi de l'exécution.
- ❖ Dépendance à l'aide extérieure : une part importante des réformes et programmes de gouvernance, de migration ou de décentralisation repose sur des financements extérieurs, en l'absence d'une stratégie nationale claire assurant la soutenabilité financière à moyen et long terme.

3. Faiblesses du suivi, de l'évaluation et de la transparence

Le manque de dispositifs structurés de suivi-évaluation entrave la mesure de l'avancement réel des interventions et limite la redevabilité des acteurs publics :

- ❖ Absence de tableaux de bord opérationnels : ni la SNDDL, ni les SCRAPP régionales, ni des programmes emblématiques comme Dari ou CHEILA ne disposent de systèmes de suivi cohérents, actualisés et accessibles au public.
- ❖ Manque de rapports publics réguliers : les entités centrales impliquées (DGCT, AMM, MIDECE, CRN...) publient peu ou pas de rapports de mise en œuvre, ce qui rend difficile l'évaluation indépendante des politiques menées et des résultats obtenus.

4. Lenteur des réformes juridiques et absence de cadres stratégiques

La concrétisation des objectifs du chantier 7 est freinée par des blocages dans l'adoption des textes réglementaires et l'absence de référentiels stratégiques clairs :

- ❖ Réformes juridiques non finalisées : plusieurs textes structurants — tels que le code des collectivités territoriales, le statut des agents locaux, ou la loi d'asile — ont été élaborés, mais ne sont toujours pas promulgués, retardant leur mise en œuvre.
- ❖ Manque de stratégies formalisées : des secteurs clés comme l'état civil, la mobilisation de la diaspora ou encore le développement local ne disposent pas de stratégies nationales adoptées et budgétisées, ce qui compromet la visibilité et la cohérence des actions.

5. État civil et inclusion identitaire

L'enregistrement à l'état civil constitue une composante essentielle de l'inclusion citoyenne, mais plusieurs limites persistent :

- ❖ Campagne d'enrôlement bien menée, mais lacunaire : la campagne 2023–2024 a permis l'enrôlement de plus de 650 000 personnes, mais les données désagrégées sur les enfants de moins de 5 ans ne sont pas disponibles, et les Mauritaniens de l'extérieur sont peu pris en compte.
- ❖ Absence de stratégie nationale formalisée : il n'existe à ce jour ni stratégie d'état civil, ni feuille de route, ni dispositif de pilotage institutionnalisé pour garantir un enregistrement systématique des naissances et une couverture complète du territoire.

6. Migration, diaspora et protection

Les dynamiques migratoires constituent un enjeu croissant, mais plusieurs lacunes persistent dans la gouvernance de ce domaine :

- ❖ Stratégie nationale de gestion des migrations adoptée, mais incomplète : bien qu'une stratégie actualisée ait été validée en mars 2024, elle ne s'accompagne pas d'un plan d'action spécifique pour la mobilisation de la diaspora, ni de mécanismes clairs de suivi.
- ❖ Dispositifs de protection limités pour les réfugiés : l'absence de loi d'asile et la faible institutionnalisation des structures de coordination entravent la mise en œuvre intégrée des engagements en matière de protection des réfugiés et demandeurs d'asile.

7. Manque de données et d'outils de planification urbaine

Le développement territorial est freiné par l'insuffisance des instruments d'analyse et de programmation adaptés aux réalités démographiques et urbaines :

- ❖ Faible couverture en plans de développement urbains et régionaux : seuls certains grands centres comme Nouakchott ou Nouadhibou bénéficient de démarches planificatrices partiellement structurées, tandis que la majorité des petites villes et communes rurales restent en dehors de toute stratégie d'aménagement.
- ❖ Absence de base de données centralisée : il n'existe pas de système national consolidé regroupant les informations sur les logements, les dynamiques urbaines, les populations déplacées ou les zones informelles, ce qui empêche une planification rationnelle et équitable à l'échelle nationale.

B. Volet décentralisation

1. Défis institutionnels et de coordination

L'un des principaux freins à la réalisation des objectifs du chantier 7 réside dans les faiblesses institutionnelles et les insuffisances en matière de coordination entre les différents niveaux de l'action publique. Ces déficits se traduisent par :

- ❖ Absence de pilotage effectif de la SNDDL : la stratégie nationale de décentralisation et de développement local ne dispose pas d'un comité de pilotage fonctionnel, ni de feuille de route claire ni de mécanisme de suivi régulier.
- ❖ Faible articulation entre les niveaux de gouvernance : les relations entre les échelons national, régional et local restent mal structurées, ce qui limite l'ancrage des réformes dans les territoires.
- ❖ Coupure entre planification régionale et locale : les SCRAPP, censées orienter l'action régionale, ne sont pas suffisamment reliées aux plans communaux ni aux SCAPP sectorielles, réduisant ainsi leur efficacité et leur portée.
- ❖ Manque d'outils de suivi harmonisés : l'absence de tableaux de bord régionaux, de rapports consolidés ou de dispositifs de suivi-évaluation intégrés rend difficile le pilotage stratégique et l'évaluation des résultats sur le terrain.
- ❖ Interventions dispersées et peu coordonnées : en l'absence d'un cadre intégré, les efforts restent fragmentés, parfois redondants, et ne permettent pas une mise en œuvre cohérente et synergique des priorités du chantier.

2. Fragmentation des interventions

La réalisation des objectifs du chantier 7 est également entravée par une dispersion des efforts et une faible intégration des actions au niveau local. Ce morcellement limite la cohérence globale des interventions :

- ❖ Multiplicité de projets non coordonnés : plusieurs initiatives telles que MOUDOUN, DECLIC ou CHEILA interviennent dans le domaine du développement local, mais sans être reliées par un cadre programmatique unifié, ce qui nuit à la lisibilité et à l'efficacité de l'action publique.
- ❖ Absence de logique d'intégration : chaque programme fonctionne selon ses propres mécanismes, avec peu de synergies entre eux, réduisant l'impact global sur les collectivités territoriales.
- ❖ Faible capitalisation croisée : les expériences, outils et résultats générés par les différents projets ne sont pas suffisamment mutualisés ou valorisés, ce qui empêche l'émergence de bonnes pratiques partagées et répliquables à l'échelle nationale.

3. Capacités techniques et humaines limitées au niveau local

Le déploiement des politiques de gouvernance territoriale est fortement entravé par l'insuffisance des ressources humaines qualifiées et de l'encadrement technique dans les collectivités :

- ❖ Faible niveau de formation des acteurs locaux : les secrétaires généraux, responsables administratifs et financiers, ainsi que les agents communaux manquent souvent de formation adaptée pour assurer la gestion administrative, budgétaire et stratégique des communes.
- ❖ Assistance technique non structurée : les dispositifs d'appui (ex. formations ponctuelles menées par la GIZ ou le projet DECLIC) restent limités dans le temps et ne sont pas encadrés par une structure nationale permanente, ce qui limite leur impact sur le renforcement durable des capacités locales.

4. Inégalités territoriales et couverture partielle

La mise en œuvre des interventions liées à la gouvernance territoriale reste marquée par d'importantes disparités géographiques :

- ❖ Concentration des projets dans les zones prioritaires : les initiatives telles que MOUDOUN, le fonds SNIM, ou les plans de développement communal concernent principalement les grandes agglomérations ou les zones minières (ex. Nouakchott, Nouadhibou, axe Zouerate).
- ❖ Faible couverture des zones périphériques : les petites communes et les Adouabas restent en grande partie en dehors des dispositifs de planification, de financement ou d'assistance technique, ce qui limite l'inclusion territoriale et aggrave les inégalités de développement.

6. PERSPECTIVES

Afin de renforcer la mise en œuvre du chantier 7 de la SCAPP, plusieurs perspectives stratégiques sont envisagées pour les prochaines années. Ces orientations visent à corriger les faiblesses identifiées, à consolider les acquis et à structurer les interventions autour de cadres programmatiques clairs. Elles s'articulent autour de deux axes principaux : la gouvernance politique et la décentralisation, en intégrant également les dimensions transversales liées à la migration, à l'état civil et à l'aménagement du territoire. Les principales perspectives sont présentées ci-dessous :

C. En matière de gouvernance politique

1. Élaboration d'un cadre programmatique intégré

Création d'un programme consolidé regroupant gouvernance, décentralisation, migration et aménagement du territoire pour améliorer la cohérence des actions.

2. Structuration du secteur de la migration et de la gestion des réfugiés

- ❖ Opérationnalisation de la cellule de coordination de la stratégie nationale.
- ❖ Révision des accords bilatéraux.
- ❖ Poursuite des concertations multipartites.

3. Modernisation de l'état civil et enregistrement des naissances

- ❖ Mise en place d'un système numérique d'enregistrement en temps réel.
- ❖ Élaboration d'une stratégie nationale de l'état civil avec pilotage structuré.

4. Poursuite du dialogue politique structuré

- ❖ Institutionnalisation du dialogue politique sous l'égide du MIDEDEC.
- ❖ Adoption de textes sur les partis et la participation citoyenne.

D. En matière de décentralisation

1. Renforcement du pilotage de la SNDDL

- ❖ Mise en place d'un comité national actif.
- ❖ Déploiement d'une feuille de route claire et outils de suivi.
- ❖ Coordination multi-niveaux entre central, régional et local.

2. Réformes juridiques clés

- ❖ Adoption du code des collectivités.
- ❖ Validation du statut du personnel territorial.
- ❖ Transferts de compétences dans les services sociaux.

3. Consolidation du financement local

- ❖ Augmentation des fonds de développement.
- ❖ Réformes fiscales pour accroître les ressources propres.

4. Déploiement du cadre national d'aménagement du territoire

- ❖ Élaboration du SNAT et SRAT.
- ❖ Finalisation de la PNAT.
- ❖ Réactivation de l'ONAT, révision des textes fondateurs.
- ❖ Création d'un institut géographique national.

5. Institutionnalisation de l'appui technique

- ❖ Création de cellules régionales d'assistance technique.

6. Renforcement des outils de planification et des bases de données

- ❖ Extension des plans de développement à tout le territoire.
- ❖ Constitution d'une base de données nationale sur l'habitat, les déplacés et zones précaires.

7. RECOMMANDATIONS

L'analyse de la mise en œuvre du chantier 7 de la SCAPP, consacré à la gouvernance politique, à la sécurité et à la décentralisation, a permis d'identifier un ensemble de contraintes structurelles, institutionnelles, financières et opérationnelles qui freinent la réalisation des objectifs fixés dans le second plan d'actions. Pour y remédier, un ensemble de recommandations a été formulé, classé ci-après **selon un ordre de priorité**, en tenant compte de leur caractère structurant, de leur faisabilité et de leur impact potentiel sur l'amélioration de la gouvernance territoriale et institutionnelle.

✓ **La révision du volet gouvernance de la SCAPP** : il s'agit de revoir les objectifs fixés et les résultats attendus dans ce domaine, tout en définissant des indicateurs réalistes, renseignables et pertinents. Cette révision permettra d'améliorer la lisibilité, la cohérence et le pilotage des politiques publiques liées à la gouvernance, à la migration, à la décentralisation et à l'aménagement du territoire.

✓ **La finalisation et l'adoption des textes juridiques clés** : plusieurs réformes structurantes comme le code des collectivités territoriales, le statut du personnel territorial ou encore la loi d'asile sont élaborées mais non promulguées. Leur mise en vigueur est indispensable pour garantir un cadre légal propice à la mise en œuvre effective des priorités du chantier.

✓ **L'élaboration de stratégies formalisées sur les domaines critiques** : plusieurs secteurs stratégiques, tels que l'état civil, la mobilisation de la diaspora ou le développement local, ne disposent pas encore de référentiels stratégiques formels. Il est essentiel de combler ce vide afin d'assurer une planification cohérente, budgétée et suivie.

✓ **La redynamisation des instances de suivi de la SCAPP** : le dispositif de suivi-évaluation, qui implique divers comités sectoriels et régionaux, est aujourd'hui peu actif. Il convient de relancer ces instances, de désigner les membres responsables, et de produire des rapports réguliers pour améliorer le suivi des progrès et orienter les décisions stratégiques.

✓ **La création d'un cadre programmatique intégré** : les interventions liées à la gouvernance, la migration, la décentralisation et l'aménagement du territoire sont aujourd'hui dispersées. Il est nécessaire d'établir un

programme consolidé permettant une meilleure synergie, une coordination renforcée et un impact accru sur le terrain.

✓ **Le renforcement des capacités des départements sectoriels en planification** : nombre de ministères concernés ne disposent ni de ressources humaines suffisantes ni d'outils adaptés à une planification stratégique conforme aux orientations de la SCAPP. Des actions ciblées sont nécessaires pour remédier à ces faiblesses.

✓ **L'institutionnalisation de l'assistance technique aux collectivités locales** : l'accompagnement des communes repose actuellement sur des appuis ponctuels. Il est donc impératif de mettre en place des cellules régionales pérennes d'appui technique en gestion administrative, financière et en planification territoriale.

✓ **La mobilisation de financements** : la question du financement demeure une contrainte majeure, particulièrement dans le secteur de la gouvernance, où les écarts entre besoins et ressources disponibles sont importants. Des efforts accrus doivent être consentis pour mobiliser des ressources supplémentaires, tant internes qu'externes, de manière structurée et pérenne.

✓ **Le renforcement de la fiscalité locale** : les collectivités locales disposent d'un faible pouvoir de mobilisation de ressources propres. Il est crucial d'appuyer les réformes fiscales en leur faveur, afin d'augmenter leur autonomie financière et leur capacité à mettre en œuvre leurs propres projets de développement.

8. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des membres du CDS 7 ayant participé aux réunions de la NASMO

Annexe 2 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 7 de la SCAPP

Annexe 3 : Liste des documents consultés

Annexe 1 : Liste des membres du CDS 7

Chantiers et interventions	Institutions	Nom et prénoms	Fonction	Téléphone	E-mail
Président :	MIDEC	Cissé Seyidi Abdel Kader	Directeur Administratif et financier	44481120	seyidic@yahoo.fr
Vice-Président :	Min. de la Justice	Idrissa Wagué	Conseiller	22424006	idriswagneh@yahoo.fr
Gouvernance Politique, Cohésion sociale, Paix et Sécurité					

- Amélioration de la gouvernance politique	DGAP / MIDEDEC (Elections)				
	DGPALP (Libertés)	Dahmane BEYROUK			
	DCEP	Isselkou OHAMED SAGHIR			
- Renforcement des moyens des forces de défense et de sécurité			Conseiller Sécurité		
- Gestion des migrations	DST				
	OIM				
Etat de droit, Droits humains et Justice					
- Contrôle citoyen de l'action publique	CDHAHRSC/CT	Mohameden O.Horma			
- Renforcement de la justice	Min. Justice				
Développement local et décentralisation	DGCT	Abdi O. Horma	DG / DGCT		
	DGAT				
	MOUDOUN	Mohamdi Ould ElHadj Brahim			
	PNUD	Issa BELLAL	Economiste National		
Aménagement du territoire	MHUAT	Mohamed SEYIDI	DEPC/Directeur		
	DGPC / MIDEDEC				
	ONG AAIDFENDIF	Mme Fatimetou Mohamed Saleck		22478797	
	ONG ARGEND	Diallo Moctar		46793748	

Annexe 2 : Indicateurs de suivi de la mise en œuvre du chantier 7 de la SCAPP

CDS	Objectif	ODD	Indicateur ODD	Indicateur de suivi	Valeur de Référence	Année de référence	Source	Valeur Cible
CDS 7	Une décentralisation motrice d'autonomisation et de développement régionaux, réduisant le poids décisionnaire de l'Etat Central	ODD 16	Indicateur 16.6	Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.				- D'ici à 2022, la SNDDL est opérationnelle, son financement mobilisé, son dispositif expert recruté et sa mise en œuvre amorcée. Un rapport d'activités est rendu public, sous l'égide du MIDEDEC - D'ici 2024, % de réalisation du volet décentralisation et développement local du plan stratégique du MIDEDEC 2021-2024 - D'ici 2023, % de réalisation du plan stratégique de la Direction générale des collectivités territoriales 2021-2023
			Indicateur 16.7	Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.				- D'ici 2023, % de réalisation du plan de L'Association des Maires de Mauritanie (2019-2023.) - D'ici à 2024, % de réalisation du programme régionale du Le Conseil Régional de Nouakchott (2020-2024) - D'ici à 2025, % de réalisation des SCRAPPs régionales
CDS 7	Un aménagement du territoire optimisé et un accès équitable de la population à l'habitat	ODD 11	ODD 11.1.1, 11.a et 11.a.1	Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats				- D'ici à 2024, % de logements du programme d'habitat « Dari » «داری» disponibles et distribués aux bénéficiaires, selon des critères objectifs non contestables, sous l'égide d'une structure à désigner. - D'ici à 2024, % de communes et adouabas modernisées du programme 'CHEILA' en faveur de la modernisation des communes et Adouabas les plus pauvres.
				Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.				
				Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville				
CDS 7	Un accès à l'état civil pour tous, dans le respect du droit à l'identité juridique.	ODD 16	Indicateur 16.9.1	Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil.				- D'ici à 2022, tous les Mauritaniens de l'intérieur et de l'extérieur qui éprouvent des difficultés sont enrôlés et disposent d'un numéro national d'identification. - D'ici à 2022, toutes les naissances sont enregistrées et donnent lieu à délivrance d'actes de naissance. - D'ici à 2022, une étude sur l'état civil est réalisée et validée, sous l'égide de l'ANRPTS

								- D'ici à 2022, une stratégie sur l'état civil est élaborée, son financement mobilisé, son dispositif expert est en place et ses premières activités entamées (rapport d'activités, rendu public, sous l'égide de L'ANRPTS).
CDS 7	Une inclusion sociale des migrants, un contrôle des flux migratoires et une meilleure intégration de l'effort de la diaspora dans le développement du pays	ODD 10	Indicateur 10.7.1, 10.7.2 et 10.7.4	10.7.1 Dépenses de recrutement à la charge du salarié en proportion de son revenu annuel dans le pays de destination				- D'ici à 2023, tous les étrangers résidents en Mauritanie accèdent, de façon diligente, et selon des modalités réglementaires publiées sur site Internet et via les représentations diplomatiques et consulaires, à des titres de séjours sécurisés, conformément aux conventions et accords souscrits par la Mauritanie, dans le domaine, sous l'égide du MIDEF
				10.7.2 Nombre de pays ayant mis en œuvre des politiques migratoires bien gérées				- A partir de 2023, existence d'un politique de mobilisation de la diaspora adossé à un plan d'action
				10.7.4 Proportion de la population réfugiée, par pays d'origine				- Stratégie d'engagement de la diaspora dans le développement socio-économique du pays élaboré - A partir de 2023, la société civile de la diaspora produit un rapport alternatif sur les activités réalisées. - A partir de 2022, % de mise en œuvre des engagements souscrits en matière de gestion des réfugiés et demandeurs d'asiles - A partir de 2022, % de mise en œuvre du Plan d'action actualisé 2021-2025 de la stratégie nationale de gestion de la migration - D'ici à 2022, le financement du plan est mobilisé, son dispositif expert recruté, son comité de pilotage mis en place, et sa mise en œuvre amorcée. -Nombre d'initiatives pour renforcer la coopération régionale dans la gestion des frontières/migrations mise en œuvre en Mauritanie -Nombre d'initiatives pour renforcer la capacité des autorités de la Mauritanie dans de gestion des frontières et de la migration
CDS 7	Une gouvernance politique vertueuse et efficace basée sur les valeurs de la démocratie et de l'inclusion de l'ensemble des catégories sociales	ODD 16	Indicateur 16.6.1	Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire)				- D'ici à 2025, % du budget national accordé à la gouvernance politique - D'ici à 2022, Existence d'un cadre de dialogue politique, nombre de consultations, y compris la consultation des chefs des partis représentés au parlement sur les questions stratégiques. - D'ici à 2023, le parlement dispose de ressources humaines compétentes pour faciliter son travail et produit au moins 2 projets de loi. - D'ici à 2023, la cour des comptes est réorganisée, élabore et rend public son rapport de 2024, à date.
			Indicateur 16.6.2	Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante				- D'ici à 2022, une charte de bonne gouvernance est adoptée, sous l'égide du MIDEF. - A partir de 2023, les partis et les organisations reconnus produisent des rapports d'activités y compris les aspects financiers. Ces rapports sont rendus publics par les partis et associations et par le MIDEF. - D'ici à 2024, un texte est adopté sur la protection des données personnelles
			Indicateur 16.7.1	16.7.1 Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale				- A partir de 2023, % des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale -% des femmes députés ou maires élues
			Indicateur 16.7.2	16.7.2 Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population				- D'ici à 2022, un texte contraignant pour le droit de l'accès à l'information est mis en œuvre. - A partir de 2022, un rapport alternatif est produit par la société civile sur le droit à l'accès à l'information.

CDS 7	Une société Mauritanienne apaisée, inclusive et équitable	ODD 16	Indicateur 16.b.1	Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	-		- D'ici à 2024, Existence d'une agence d'inclusion sociale qui délivre des services. Elle rend public un rapport d'activités, y compris les aspects financiers. - D'ici à 2024, la société civile produit un rapport alternatif sur l'inclusion sociale, rendu public - D'ici à 2023, le principe du budget sensible au Genre est introduit dans les budgets de deux départements ministériels, avec l'assistance du Ministère en charge de la SCAPP. - A partir de 2023, un rapport alternatif est produit par les société civile sur le budget sensible au genre - D'ici à 2022, Existence d'un conseil Présidentiel de suivi des politiques sociales fonctionnel. - A partir de 2022, un rapport d'activités est rendu public par le Conseil Présidentiel - A partir de 2023, un rapport alternatif est produit par la société civile sur les activités du Conseil Présidentiel. - D'ici à 2024, Existence d'une Agence Nationale de financement de l'économie sociale et solidaire assure des financements et rend public son rapport d'activités, y compris les aspects de financement. - A partir de 2024, un rapport alternatif est produit par la société civile sur les activités de l'agence Nationale. - D'ici à 2022, la stratégie nationale de cohésion sociale dispose d'un budget, d'un personnel expert et engage les premières activités. Un rapport d'activités est produit, y compris les aspects financiers. Il est rendu public. - A partir de 2023, un rapport alternatif est produit par la société civile sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de cohésion sociale - D'ici à 2022, le cadre stratégique pour la consolidation de la Paix en Mauritanie est validé, son financement mobilisé ainsi que son dispositif expert recruté et sa mise en œuvre amorcée. Un rapport d'activités est rendu public. - A partir de 2022, un rapport alternatif est produit par la société civile sur la mise en œuvre du cadre stratégique, ce rapport est rendu public. - D'ici fin 2022, deux nouvelles régions agropastorales et frontalières disposeront de comités villageois dans 30% des villages et incluant 70% de jeunes et de femmes -Décision de reconnaissance officielle au niveau national des comités villageois -Nombre de mécanismes communautaires développés par les comités villageois pour la gestion efficiente des ressources naturelles
CDS 7	Une société favorable au développement d'une jeunesse apaisée et intégrée	ODD 16	Indicateur 16.a.1	Existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes et conformes aux Principes de Paris	-		- D'ici à 2023, Existence d'une stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent (PREV)est opérationnelle, son financement mobilisé, son dispositif expert recruté et sa mise en œuvre amorcée . Un rapport d'activités est rendu public, sous l'égide d'un ministère désigné. - A partir de 2023, un rapport alternatif est produit par la société civile sur la mise en œuvre de la PREV, ce rapport est rendu public.

Annexe 3 : Liste des documents consultés

1. BCI 2024
2. Bilan de mise en œuvre du Programme TAAHOUDATY 2024. ;
3. Bilan et des perspectives du MHUAT 2024,
4. Bilan et Perspectives de l'Action du Gouvernement 2024 ;
5. Bilan MIDEDEC 2024 et Perspectives 2025
6. Bilan MIDEDEC 2024
7. Budget Consolidé d'Investissement 2024 ;
8. Décret 2019-085 portant organisation du dispositif institutionnel de formulation, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la SCAPP du 6 mai 2019.
9. Document de Programmation Budgétaire à Moyen Terme (DPBMT), 2023-2025
10. Exécution BCI 2024
11. Loi d'orientation de la SCAPP 2018-021 du 12 juin 2018
12. Loi des finances 2024
13. Loi des finances 2025
14. PIP perspectives, 2023-2025
15. Programme Elargi du Président de la République (ProPEP)
16. Rapport CNDH 2024
17. Rapport de Synthèse du Second Plan d'Action de la SCAPP, Aout 2023
18. Second Plan d'action 2021 -2025 de la SCAPP, Volume II : Plan d'action 2021-2025,
19. Second Plan d'actions 2021-2025 de la SCAPP Rapport Provisoire Volume I;
20. Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée, SCAPP, 2016-2030.